

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT
SEANCE DU MERCREDI 22 JANVIER 2020

**Le Conseil d'arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique
à 19h en Salle des Fêtes de la Mairie du 11^e arrondissement.**

Elu·e·s présent·e·s

Maire d'arrondissement

M. François VAUGLIN.

Maires adjoints

Mme Martine DEBIEUVRE, M. Stéphane MARTINET, M. Adrien TIBERTI,
Mme Dominique KIELEMOES, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, M. Pierre JAPHET, Mme
Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON, Mme Isabelle CHARPENTIER, M.
Florent HUBERT.

Conseiller·e·s de Paris

Mme Mercedes ZUNIGA, Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE,
M. Philippe DUCLOUX, Mme Nawel OUMER, Mme Hélène BIDARD, M. Jean-
François MARTINS, M. Christian SAINT-ETIENNE, Mme Leila DIRI.

Conseiller·e·s d'arrondissement

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, Mme Rosalie LAMIN, Mme Marie-
Thérèse ERRECART, Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Jacques LEFORT,
Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND.

Pouvoirs

Mme Liliane CAPELLE à M. Philippe DUCLOUX

Excusés

Mme Delphine TERLIZZI
M. David BELLIARD
Mme Francine BAVAY-GUILLAUME
Mme Marine MALBERG
M. Eric GARANDEAU

À 19h10, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement.

M. le Maire : « Bonsoir, nous sommes réunis pour cette dernière séance du Conseil d'arrondissement. Je dirai un petit mot à la fin et je vous propose que nous nous retrouvions tous, y compris le public présent, autour du verre de l'amitié pour marquer cette dernière séance de la mandature.

Je vous propose d'entrer tout de suite dans le vif du sujet. Nous avons peu de délibérations et peu d'inscrits donc nous devrions tenir des délais plus raisonnables qu'en temps habituel. Comme quoi, les vœux pieux finissent un jour par trouver une réalisation. »

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

11202001 – Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire : « Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance M. TIBERTI. Pas d'objections ? Merci beaucoup. »

ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

11202002 – Adoption du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2019

11202003 – Adoption du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2019

M. le Maire : « Nous avons deux procès-verbaux à adopter, celui du 4 novembre et celui du 25 novembre. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Merci beaucoup. Ils sont donc adoptés. »

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

HOMMAGE AUX MORTS DE LA RUE DU 11^e ARRONDISSEMENT

M. le Maire : « Nous avons pris l'habitude de faire un hommage aux morts de la rue depuis 2015, à chaque Conseil d'arrondissement de fin d'hiver, en mars. Mais il n'y aura pas de conseil en mars. Le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu après les élections municipales, et après le conseil d'arrondissement spécial au cours duquel le maire est élu.

Comme toutes ces échéances vont nous emmener assez loin dans le temps, je vous propose de rendre aujourd'hui l'hommage que nous rendons chaque année aux personnes qui meurent dans la rue. Le collectif « Les Morts de la Rue » publie chaque année les chiffres de personnes qui sont recensées sur l'année antérieure et réalise à cette occasion une communication nationale.

En 2019, ce collectif a comptabilisé 495 décès, dont 141 à Paris. Cependant, la liste n'est malheureusement pas close, puisque l'association récupère encore aujourd'hui des informations sur des décès qui sont survenus l'an dernier.

Les personnes sont, pour la plupart, décédées dans la rue. D'autres ont eu un épisode de rue et sont décédées alors qu'elles avaient pu finalement trouver un hébergement ou une mise à l'abri.

Mais ce même collectif évalue la réalité à un chiffre qui est six fois plus important, soit près de 3 000 morts estimés par ce collectif.

La moyenne d'âge des morts de la rue est de 33 ans inférieure à la moyenne française : 49 ans contre 82,4 ans pour l'ensemble du pays.

Deux personnes vivaient à la rue dans le 11^e arrondissement au moment de leur décès en 2019 : Alfred, 65 ans, décédé le 20 janvier 2019, ainsi qu'un homme non identifié, décédé le 1^{er} octobre 2019.

Trois personnes hébergées dans des centres d'hébergement, mais ayant longtemps vécu dans la rue, sont décédées dans notre arrondissement en 2019 :

- Natacha, 66 ans, décédée en hébergement le 15 janvier 2019
- Lassina, 57 ans, décédée le 22 juin 2019
- Agathe, 71 ans, décédée le 21 octobre 2019.

Une personne, qui était passée dans la rue mais l'avait quittée, est également décédée dans l'arrondissement l'an dernier. Cette personne avait un logement propre au moment de son décès. Il s'agit de Jalal Parsy, 76 ans, décédé le 24 mai 2019 à l'hôtel.

En complément, il y a quatre personnes qui n'avaient peut-être jamais vécu à la rue, mais qui étaient totalement isolées au moment de leur décès. Nous les signalons aussi à l'occasion de cet hommage que nous rendons tous les ans. Elles avaient un logement dans le 11^e arrondissement. La Ville de Paris a chargé le collectif « Les Morts de la Rue » de les accompagner, comme ils le font pour les personnes isolées décédées depuis 2004, en les accompagnant dans des chambres mortuaires jusqu'au cimetière de Thiais. Il s'agit de :

- Christian Arbona, 88 ans, décédé le 20 octobre
- Daniel Spiro, 72 ans, décédé le 8 mai
- Roger Huon, 87 ans, décédé le 2 août
- Marcel Hasson, 90 ans, décédé le 11 mai.

Je vous propose d'observer une minute de silence en leur mémoire. Je vous remercie. »

COMMUNICATION SUR LES OCCUPATIONS TEMPORAIRES DES SALLES GEREES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT EN 2019

M. le Maire : « L'ordre du jour appelle une communication sur les occupations temporaires de salles qui sont gérées par le Conseil d'Arrondissement. Il s'agit du bilan des conventions régulières pour l'année 2019. Je passe la parole à M. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Merci. Bonsoir à tous. Effectivement, il est traditionnel de faire tous les ans cette communication sur l'occupation des salles gérées par le Conseil d'Arrondissement, par obligation de transparence pour que chacun dans l'arrondissement puisse savoir comment sont utilisées les salles municipales.

Les salles concernées sont essentiellement des salles du bâtiment de la mairie :

- la salle Henri Mortier
- la salle d'attente des mariages
- la salle des mariages
- la salle des fêtes
- la salle Sedaine
- la salle Roussel
- la salle Olympe de Gouges et la salle Jean Aicard, deux salles situées hors de la mairie.

Pour 2019, 133 conventions d'occupation temporaire de salles ont été signées :

- 79 conventions avec des associations
- 40 conventions avec des directions de la Ville de Paris, des établissements publics ou de l'Éducation nationale
- 2 conventions avec des établissements privés
- 2 conventions avec des syndicats
- 2 conventions avec des partis ou associations politiques
- 2 conventions avec des sociétés de productions pour des tournages
- 5 conventions avec des particuliers dans le cadre du Grand débat national.

Sur ces 133 conventions :

- 124 ont été signées à titre gracieux, avec essentiellement des associations, des directions de la Ville, des établissements d'Éducation nationale...
- 9 conventions ont fait l'objet d'une tarification prévue par les délibérations adoptées en Conseil d'Arrondissement et en Conseil de Paris. Les chiffres sont très proches de ce qu'on avait connu en 2018.

Les recettes totales des locations 2019 s'élèvent à 34 300 €. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions sur cette communication très classique. M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Je voulais que vous nous rappeliez le montant de locations de salles pour les réunions politiques. »

M. le Maire : « Le coût unitaire ? »

M. LEFORT : « C'est cela, oui. »

M. LEBON : « Le coût unitaire dépend de la durée ainsi que de l'extension horaire, puisqu'il faut rémunérer les personnels de la mairie qui sont souvent en dépassement des horaires de travail réguliers. Je ne peux pas donc vous répondre avec montant précis. Et cela dépend également des salles. »

M. le Maire : « Pour mémoire, ce montant a été adopté dans une délibération que nous avons votée, donc il est évidemment public. On pourra vous retrouver cette délibération, si vous le souhaitez bien sûr. »

M. LEBON : « Oui, c'est sur une base qui a été effectivement adoptée par le Conseil d'arrondissement. »

M. le Maire : « D'ailleurs, nous sommes dans une période préélectorale où la question peut prendre une acuité plus importante, ce qui permet de garantir l'égalité de traitement entre tous les partis politiques qui pourraient demander une location de salle. Tout le monde y a droit, et aux mêmes conditions bien évidemment. Merci beaucoup.

Je ne vois pas d'autres interventions, donc nous pouvons passer au point suivant. M. Philippe DUCLOUX a reçu le pouvoir de Mme Liliane CAPELLE. »

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

AFFAIRES CULTURELLES

2020 DAC 304 – Subvention (2.517.500 €) et avenant avec l'EPCC Maison des Pratiques Artistiques Amateurs

M. le Maire : « Nous abordons la première délibération sur laquelle un élu s'est inscrit. Il s'agit de la subvention et un avenant avec l'EPCC Maison des Pratiques Artistiques Amateurs. Je passe la parole à Mme Martine DEBIEUVRE pour présenter cette délibération. »

Mme DEBIEUVRE : « Merci M. le Maire. La Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (MPAA) siège à la Canopée des Halles et a pour mission de valoriser, soutenir, encourager la pratique en amateur dans le domaine culturel artistique.

Cette MPAA est divisée en cinq sites :

- la MPAA Canopée
- la MPAA de Saint-Germain, où l'auditorium accueille une programmation assez riche qui est proposée aux amateurs
- la MPAA Bréguet, qui nous intéresse dans le 11^e arrondissement
- la MPAA de Broussais dans le 14^e arrondissement
- la MPAA Saint-Blaise.

En tout, elle comptabilise 20 salles de répétition.

Il y a une erreur dans la délibération. Mme Nathalie Maquoi n'est pas la directrice de la MPAA, elle en est la présidente. Je ne sais pas si les questions vont porter sur ce point, mais je vous rassure, ce n'est pas une élue qui est directrice d'un établissement culturel de la Ville de Paris.

L'accent est mis sur une aide apportée aux gens qui participent aux activités, avec des ressources juridiques, et de façon à ce qu'ils soient les mieux informés possible. Une billetterie est également mise en place avec un principe qu'on retrouve assez souvent dans différents établissements comme la Maison des Métallos, celui d'une billetterie responsable, billetterie complice où les gens peuvent donner selon leur moyen et leur désir.

Le montant de la subvention est fixé à 2 517 500 € pour l'année 2020, et déduction faite de ce qui a déjà été donné, c'est donc un complément de 1 308 750 € sur lequel on doit se prononcer. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Bonsoir chers collègues. Ma question porte sur la « libre participation » des spectateurs à La Maison des Pratiques Artistiques Amateurs. La liberté de cette participation paraît relative, puisqu'il semble que l'on doive choisir entre les montants de 10, 15 ou 20 €.

Je voulais avoir confirmation que ce principe est bien appliqué et que personne ne peut partir sans payer. Nous allons tout de même voter ce soir un complément de 1,3 million d'euros à cet organisme, qui complète une subvention annuelle d'un montant total de 2,5 millions d'euros ! Il ne faudrait pas non plus que les spectacles proposés puissent potentiellement être totalement gratuits pour leurs participants. Ma question portait donc sur le fonctionnement de cette « billetterie complice » où chacun semble donner ce qu'il veut.

J'avais aussi une remarque, peut-être un regret, sur le fait que La Maison n'ouvre pas davantage ses portes aux associations locales pour des projets communs. Prenons l'exemple de la prochaine exposition « Green » qui se tiendra du 23 au 29 avril : elle accueille des artistes amateurs des centres Paris Anim' des 9^e, 12^e, 20^e arrondissements, mais pas du 11^e arrondissement.

Nous voulions de façon plus générale saluer le travail de cette Maison des Pratiques Artistiques Amateurs. Nous souhaitons également, en tant qu'élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre, avoir ce complément d'explication sur la libre participation, et exprimer ce regret sur l'implication des artistes du 11^e arrondissement. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Je m'inscris sur cette délibération en tant que membre du Conseil d'administration. Je suis rentrée il y a deux ans dans ce Conseil d'administration au moment de la création de la MPAA Bréguet dans le 11^e.

Comme l'a dit Mme Martine DEBIEUVRE, cet établissement s'est développé fortement depuis 2007. Il compte cinq structures : Saint-Germain, Broussais, Saint-Blaise dans le 20^e, la Canopée et enfin Bréguet. Le réseau de la MPAA dispose ainsi maintenant de vingt salles de répétition et de trois espaces de diffusion pour développer les pratiques artistiques amateurs. Ces maisons sont particulièrement intéressantes, novatrices et répondent à une demande croissante des Parisiens et des Parisiennes qui pratiquent des activités telles que la musique, le théâtre et la danse.

L'arrivée de la nouvelle directrice à la tête de ces cinq sites était nécessaire car depuis son arrivée, nous découvrons régulièrement lors des Conseils d'administration des manques quant aux suivis budgétaires, comptables et de la gestion du personnel.

De plus, cet établissement public a changé de statut en devenant un établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial, ce qui ouvre de nouvelles

perspectives, mais aussi la nécessité d'un plus grand suivi lors de la prochaine mandature. Cette structure reste particulièrement fragile financièrement.

La demande de subvention de 2 517 000 € en 2020 est en progression de 100 000 € par rapport à 2019, mais cette hausse ne comblera pas les frais engendrés par le passage d'un établissement public à un EPCC qui avait été mal programmé. De ce fait, le groupe Écologiste votera cette subvention et restera très vigilant sur le devenir de cette structure. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Mme Martine DEBIEUVRE. »

Mme DEBIEUVRE : « M. LEFORT, je pensais que vous alliez poser une question sur les activités de la MPAA, sur ce qu'on y faisait, qui y participait, ou sur la fréquentation. Et puis je me suis dit que vous alliez sûrement poser une question sur l'argent, parce que vous la posez à chaque fois pour la Maison des Métallos. Donc je n'étais pas loin du sujet.

Concernant la libre participation, je vous signale quand même qu'il s'agit d'amateurs, donc a priori on ne les paie pas. Et ce sont souvent eux qui paient pour participer. Donc on peut très bien partir sans payer de la MPAA. C'est une proposition qui est faite.

Vous ne m'avez pas demandé ce qu'il s'y passait, mais je veux quand même vous le dire parce que cela me paraît important : cette année, il y a eu 18 ateliers de pratique artistique, et 120 groupes, 21 évènements et 7 expositions y ont été accueillis.

L'exposition dont vous parlez, je ne sais pas pourquoi elle n'a pas lieu à la MPAA. Peut-être n'en ont-ils pas fait la demande, ou s'ils l'ont fait, peut-être n'y avait-il pas de place. Ce n'est pas un immense espace, on ne peut pas y faire des expositions tout le temps et cela demande une certaine organisation.

L'année prochaine, ils mettent l'accent sur l'accueil. On y prévoit un nouvel accueil pour les enfants de 0 à 3 ans, donc je pense que c'est quelque chose qui vous intéressera au premier chef.

Quant à la question de Mme Joëlle MOREL, je crois que ça n'appelle pas de réponse puisqu'elle a repris l'énumération de ce qu'il y avait dans la délibération. Tout le monde est vigilant pour que cet établissement puisse continuer cette activité appréciée par tout le monde. »

M. le Maire : « Tout à fait. M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Merci Mme DEBIEUVRE de nous avoir rappelé les activités de la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs.

Je n'ai pas posé la question parce que je les connais, en fréquentant cette maison de temps à autre, et surtout en recevant par mail la programmation de cette maison. Mais merci pour ces rappels.

Concernant l'exposition Green, c'est une exposition qui se tiendra du 23 au 29 avril, donc on peut tout à fait imaginer de rattraper la chose en proposant une programmation avec des artistes du 11^e arrondissement.

Sur la libre participation des spectateurs, je conçois bien que, s'agissant d'une maison de pratiques artistiques amateurs, on puisse avoir une certaine souplesse. Néanmoins, rappelons qu'il y a un certain nombre de millions d'euros prêtés par les impôts des Parisiens et que de temps en temps,

pouvoir rémunérer un travail artistique dont on vient profiter à la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs me paraît aussi de bon aloi. On peut donc tout à fait imaginer que sa billetterie puisse se rapprocher de celle des Maisons des Métallos où tout n'est pas systématiquement gratuit. »

M. le Maire : « Merci. La question que vous posez sur cette affaire de billetterie est une question essentielle. Elle a d'ailleurs agité – si je peux m'exprimer ainsi – le Conseil d'administration de cet établissement pendant quasiment un an. Entre la gratuité et une tarification fixe, chacune des formules a ses avantages et ses inconvénients. C'est une voie médiane qui a été retenue par le Conseil d'Administration, après en avoir débattu à de nombreuses reprises et après avoir regardé les pratiques qui existaient, notamment à la Maison des Métallos, vous l'avez évoqué à juste raison.

Ce dont nous nous sommes rendu compte, c'est que le fait de proposer une libre participation conduit en moyenne à des recettes supérieures à l'application d'une grille sans dérogation. C'est peut-être paradoxal, mais c'est ce qu'on constate. Ce n'est pas une surprise si l'on y réfléchit. La générosité et la solidarité de nos concitoyens est réelle et elle s'exprime aussi de cette façon. Cette formule permet à chacun de participer en fonction de ses capacités. On sait très bien que pour certains, donner 10 € pour un spectacle ne représentera rien du tout, et que pour d'autres, ce ne sera pas possible. Cette souplesse permet aux gens, et je pense notamment aux personnes les plus défavorisées, de ne pas avoir en permanence à justifier de leur condition défavorable.

Cette solution qui a été mise en place marche bien et permet de rencontrer l'objectif que traduit aussi votre intervention, à savoir de faire en sorte que les recettes soient les plus importantes possible pour avoir moins d'argent public à déboursier pour permettre à cette structure de vivre. Voilà les éléments complémentaires qu'il me semblait utiles d'apporter.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

DEMOCRATIE, CITOYEN.NE.S ET TERRITOIRES

2020 DDTC 10 – Budget participatif – Subventions d'investissement (50.313 €) en faveur de 5 associations du 11^e arrondissement

M. le Maire : « Nous avançons à pas de géant ce soir puisque la délibération suivante sur laquelle une personne s'est inscrite est la 2020 DDCT 10 qui sera rapportée par Mme Nawel OUMER. »

Mme OUMER : « Merci M. le Maire. C'est une délibération co-rapportée qui illustre bien l'attachement que nous avons aux associations de quartier puisque cette délibération, via le Budget participatif, permet d'octroyer aux associations concernées des subventions pour améliorer, acheter du matériel et mener des actions sur le quartier où elles sont implantées à destination des habitants.

Parmi ces associations, il y a des associations bien connues du 11^e arrondissement : la Fondation Jeunesse Feu Vert, Ombre en lumière, l'Institut de formation d'Animation et de Conseil (IFAC) et Tatane. Ce sont des associations qui sont implantées depuis de longues années et qui agissent

dans l'arrondissement, dans un quartier en particulier. Je pense que le fait que ce projet précis a été plébiscité par les habitants montre l'utilité, l'intérêt et la reconnaissance qui est faite au travail de ces associations. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Jean-Pierre CORSIA a un point à ajouter. »

M. CORSIA : « Ce sont des associations qui, pour la plupart d'entre elles, sont très connues dans l'arrondissement et notamment dans le quartier Politique de la ville car elles créent et tissent du lien entre tous les acteurs de la Politique de la ville. Cet équipement qui leur est financé est très important pour qu'elles puissent continuer leur action d'animation. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Stéphane MARTINET a la parole. »

M. MARTINET : « Merci M. le Maire. Je voulais évoquer à la faveur de ces subventions le fait que ces associations ont participé, notamment Tatane, au travail qui a consisté en une sorte de reprise en main du gymnase Berlemont. Ce gymnase posait problème depuis très nombreuses années et beaucoup de choses avaient été tentées.

Sous votre impulsion, M. le Maire, nous avons demandé à ce que tout le monde assume ses responsabilités et nous avons demandé l'aide de la force publique, en l'occurrence la police. Nous avons donc mis en place un système qui permettait d'apaiser les relations au sein de l'établissement et ainsi permettre un redéploiement des activités sportives, pour certaines à dimension sociale, comme Tatane notamment, et comme notre collègue vient de le rappeler, qui permettait au sein de ce quartier Politique de la ville de redonner vie à un équipement municipal de première importance qui avait été voulu précédemment sous différents mandats.

Ce travail venait en complément de la Régie de quartier qui a ouvert ses portes en face et qui a fait une sorte d'effet symphonique, permettant ainsi de prendre en main tous ces jeunes qui ont besoin de structure et d'être accompagnés.

La Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) a joué le jeu. Le gymnase a été amplement rénové. Beaucoup de choses ont été faites sous notre impulsion, en lien avec Mme Liliane CAPELLE. Aujourd'hui, cet endroit est un endroit apaisé où la pratique sportive est intense et où on peut se satisfaire d'un travail en profondeur qui a été mené avec réussite au service des associations. Donc merci à Tatane et encouragements à Tatane. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne peux que m'associer à ces propos. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je crois que ça n'appelait pas de réponse. Merci beaucoup. C'est effectivement important de rappeler ce travail compliqué qui a été mis en place.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

FAMILLES ET PETITE ENFANCE

2020 DFPE 18 – Subvention (168.356 €) et convention avec la Fondation de l'Armée du Salut pour le fonctionnement de son établissement petite enfance situé 94, rue de Charonne (11^e)

M. le Maire : « La parole est à Mme Dominique KIELEMOËS. »

Mme KIELEMOËS : « Merci M. le Maire. Depuis quelques années, le Palais de la Femme avait le projet d'ouvrir un multi-accueil dans ses locaux. Ce sera chose faite car ils devraient l'ouvrir dans quelques semaines.

Le projet de délibération concerne une subvention de fonctionnement. La subvention d'investissement d'un montant d'environ 2 millions d'euros a été votée il y a quelques années déjà. La Ville de Paris a participé pour 45 % de cet investissement.

Le Palais de la Femme est un établissement qui appartient à la Fondation de l'Armée du Salut, qui accueille chaque année environ 450 personnes, dont beaucoup de femmes, mais aussi des couples depuis la rénovation.

L'objectif d'ouvrir cette crèche dans ses locaux est d'avoir une crèche à vocation sociale affirmée et à horaires élargis, mais qui sera également ouverte sur le quartier puisque cet équipement sera ouvert à tous les petits enfants de notre arrondissement. Les places seront attribuées en commission. Les enfants seront accueillis tous les jours de la semaine et la Fondation de l'Armée du Salut s'est engagée à ce que le taux d'occupation et de fréquentation soit maximal.

C'est un projet que nous suivons depuis le début et qui a pu compter sur notre soutien appuyé à chaque étape. Mme Sophie Chevillotte, directrice du Palais de la Femme, avait présenté ce projet en réunion publique en juin 2018. Des affiches avaient été collées dans le quartier et on avait boîté environ 1 600 petits tracts d'information. On avait invité les Conseils de quartier et les Conseils syndicaux des immeubles voisins.

Cette crèche comptera 49 places réparties en deux unités : les petits-moyens et les moyens-grands. Elle sera ouverte de 7h à 22h et le samedi matin. Un vrai travail sera fait à l'égard des enfants, mais aussi à l'égard des parents. Il y aura aussi des liens développés avec les premières années de maternelle.

Le petit problème architectural de la nécessité d'un espace extérieur a été résolu en y consacrant les terrasses qui donnent sur la rue Faidherbe. Parmi ces 49 places, il y aura une quarantaine de places fixes et neuf places qui seront pour les hébergements d'urgence ou pour les situations les plus délicates.

Je me réjouis vraiment que cette fin de mandature se termine comme elle a commencé, c'est-à-dire par la création de places en crèches ouvertes pour les enfants de l'arrondissement. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Luc LEBON a demandé la parole. »

M. LEBON : « On connaît tous le rôle exemplaire du Palais de la Femme qui est un établissement qui œuvre en faveur des femmes en situation d'exclusion et de précarité.

On connaît tous le rôle essentiel des crèches, et plus largement de tous les établissements d'accueil de la petite enfance, dans l'insertion professionnelle des femmes. Donc je trouve que l'ouverture de ce multi-accueil au sein du Palais de la Femme est un beau symbole et une bonne façon de finir cette mandature au cours de laquelle nous avons largement dépassé nos objectifs de création de places en crèche. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Que de propos laudatifs ! M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre, et plus particulièrement Les Républicains au nom duquel je m'exprime ce soir, vont bien entendu voter cette délibération et cela pour deux raisons : d'abord pour le fond même de cette délibération, c'est-à-dire la création d'une crèche, et ensuite pour saluer le travail du Palais de la Femme.

Concernant le fond de la délibération qui porte sur l'ouverture d'une nouvelle crèche, je voulais tout particulièrement insister sur le fait que cette crèche est ouverte sur le quartier et non pas uniquement pour les résidentes du Palais de la Femme. C'est une crèche qui va ainsi permettre à de nouvelles familles de rentrer dans ce magnifique bâtiment qu'est le Palais de la Femme et qui va ainsi générer des contacts avec les femmes, souvent un peu seules, hébergées au sein de cette structure. Cette ouverture vers le quartier est essentielle.

L'ouverture de 7h à 22h de cette crèche paraît également tout à fait pertinente au regard des besoins des femmes qui sont hébergées, mais aussi d'un certain nombre de familles de l'arrondissement. Donc nous votons bien volontiers cette délibération.

Quant au travail du Palais de la Femme, c'est un travail qui permet l'hébergement de femmes seules, et maintenant de couples, comme vous l'avez rappelé, Mme KIELEMOËS. Mais c'est aussi un lieu ouvert sur le quartier, qui permet d'accueillir des manifestations. Cependant il est un peu trop « ouvert » sur le quartier parfois... Aussi je voulais profiter de cette intervention pour rappeler qu'il faut rester vigilant sur les effets corollaires des bruits générés par un certain nombre de fêtes ayant lieu dans l'ancien réfectoire du Palais de la Femme, qui peuvent être sources de nuisances auprès du voisinage. Je sais que c'est un sujet que la directrice prend à bras-le-corps de façon vigoureuse, donc nous n'avons jamais jugé utile d'en alerter le Conseil d'arrondissement. Mais c'est un point d'alerte qu'il nous faut garder en tête.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous avons donc l'intention de voter pour cette délibération. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Mme Dominique KIELEMOËS pour une réponse ? »

Mme KIELEMOËS : « Oui, deux petites réponses. D'abord sur la mixité sociale : c'est effectivement la politique que nous menons depuis le début, à savoir que dans les crèches, il est important qu'on ne fasse pas de ghetto d'enfants qui seraient en situation précaire. C'est un souci constant de notre politique.

Quant au bruit, lors de la réunion publique, beaucoup de personnes étaient intéressées par le projet et ce problème a été soulevé. Vous avez raison, Mme Chevillotte y est attentive. Mais l'ouverture d'une structure de crèche rassure quand même aussi un peu tout le monde, y compris les riverains, parce que les personnes qui sont hébergées au Palais de la Femme sont des familles comme toutes les autres. »

M. le Maire : « Absolument. Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTIONS

M. le Maire : « Nous avons évoqué toutes les délibérations sur lesquelles des élus s'étaient inscrits. Nous allons procéder donc à un vote global sur les autres. Il s'agit des délibérations suivantes :

- **11202004** Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé dans le square des Jardiniers, impasse des Jardiniers (11^e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Les P'tits Voisins du 11^e »
- **2020 DEVE 11** Autorisation de financement de travaux pour des jardins partagés dans les 7^e et 11^e arrondissements – Signature d'un protocole d'accord et d'une CODP pour des jardins partagés dans le 3^e arrondissement
- **2020 DAC 545** Subventions (895.000 euros) et conventions avec 30 sociétés gérant 35 salles de cinéma indépendantes à Paris (*dont le Majestic Bastille (11^e)*)
- **2020 DAE 30** Subventions (101.500 euros) et avenants avec 5 associations dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville
- **2020 DAE 33** Subvention (7.000 euros) à l'association des commerçants du quartier Beaumarchais pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (11^e)
- **2020 DASCO 6** Collèges publics parisiens - Dotations de fonctionnement (42.267 euros), subventions d'équipement (2.751.580 euros), subventions "Tous mobilisés" (501.050 euros) et subventions travaux (449.575 euros)
- **2020 DASES 19** Subventions (121.000 euros) et conventions avec 5 associations visant à favoriser l'accès aux droits des personnes démunies à Paris
- **2020 DASES 32** Avenant de transfert de la convention avec la SA d'HLM Le Logement Francilien pour la création d'un cabinet médical 10 rue Morand (11^e) dans le cadre du dispositif Paris Med'
M. le Maire : « Il s'agit d'un transfert de convention à la société 1001 Vies Habitat. Le cabinet médical existe déjà depuis plusieurs années. »
- **2020 DDCT 4** Subventions (104.350 euros) au titre de la vie associative, de la participation citoyenne, des familles et de la lutte contre les exclusions à 16 associations
- **2020 DDCT 8** Appel à projet Politique de la ville - Subventions au titre de la vie associative, de la participation citoyenne, de la jeunesse et des affaires scolaires (50.800 euros) à 16 associations
- **2020 DDCT 9** Subventions de fonctionnement (285.150 €) à 90 associations pour le financement de 100 projets (appel à projets Politique de la ville – 1^{ère} enveloppe) et deux subventions d'investissement (26.000 euros)
- **2020 DFPE 2** Subvention (60.304 euros), avenant n°4 avec l'association Les 400 Coups (11^e) pour la crèche parentale (11^e)
- **2020 DFPE 18** Subvention (168.356 euros) et convention avec la Fondation de l'Armée du Salut pour le fonctionnement de son établissement petite enfance situé 94 rue de Charonne (11^e)

- **2020 DFPE 31** Renforcer le lien parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles - Subventions (678.000 euros) et signature d'une convention et d'avenants avec 8 associations pour le fonctionnement de ludothèques parisiennes (*dont Nautilude (11^e)*)
- **2020 DFPE 54** Subvention (99.599 euros) et avenant n°4 avec l'association Balustrade (11^e) pour la crèche parentale (11^e)
- **2020 DFPE 97** Subventions et avenant aux conventions pluriannuelles avec 5 associations pour l'animation et le développement d'ateliers RAM-RAP
- **2020 DJS 40** Subventions (128.000 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif et le Comité des OMS (4^e)
- **2020 DJS 72** Subventions (153.500 euros), conventions annuelles d'objectifs et avenants à convention pluriannuelle d'objectifs avec 17 associations de jeunesse (5^e, 6^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e, 20^e)

M. le Maire : « Je vous propose de vous exprimer par un vote global. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup pour ces nombreuses associations qui vont ainsi pouvoir percevoir leurs subventions malgré la baisse de rythme que nous allons connaître au mois de mars. »

Les projets de délibérations sont adoptés à l'unanimité.

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

V11202001 – Vœu afin qu'une plaque soit apposée sur l'immeuble sis au 51 rue Charonne, afin d'honorer Jean-Pierre SCHMITT, première victime de la guerre d'Algérie du 11^e arrondissement

M. le Maire : « Nous en arrivons aux six vœux et questions orales. Nous commençons par un vœu afin qu'une plaque soit apposée sur l'immeuble du 51 rue de Charonne pour honorer Jean-Pierre Schmitt, première victime de la guerre d'Algérie du 11^e arrondissement. Ce vœu a été amendé. Je vais demander à Mme Martine DEBIEUVRE de le présenter sous sa version amendée. »

Mme DEBIEUVRE : « Merci M. le Maire.

Considérant que le peuple algérien avait le droit de disposer de lui-même, conformément à l'article 1^{er}, paragraphe 2, de la Charte des Nations Unies du 26 juin 1945 ;

Considérant que le peuple algérien a arraché ce droit à la suite d'un long conflit, au cours duquel des centaines de milliers d'Algériens et des dizaines de milliers de Français trouvèrent la mort ;

Considérant que parmi ces victimes figuraient 29 jeunes du 11^e arrondissement ;

Considérant que la première de ces victimes se dénommait Jean-Pierre SCHMITT, un appelé du contingent, mort à El Arrouch ;

Considérant que sa mort survenue le 20 août 1955, à l'âge de 22 ans, a suscité une vive émotion dans le 11^e arrondissement ;

Considérant, en effet, qu'à l'annonce de son décès, des amis et des associations décidèrent d'organiser un rassemblement en sa mémoire et en soutien de sa famille ;

Considérant qu'au cours de ce rassemblement son père, ainsi que Maurice BERLEMONT, en sa qualité de président de l'Entente Sportive et Culturelle du 11^e – association dont était membre Jean-Pierre SCHMITT –, devaient prendre la parole ;

Considérant que ce rassemblement, qui a été interdit, devait se tenir dans la cour de l'immeuble sis au 51, rue de Charonne ;

Considérant que c'était dans cet immeuble que résidait Jean-Pierre SCHMITT ;

Considérant le travail de mémoire entrepris par le comité du XI^e de la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, Maroc et Tunisie ;

Considérant les démarches qu'il a entamées afin qu'une plaque soit déposée devant l'ancien domicile de Jean-Pierre SCHMITT ;

Sur proposition de M. François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement, le Conseil du 11^e arrondissement émet le vœu qu'une plaque soit apposée sur l'immeuble sis au 51 rue de Charonne afin d'honorer Jean-Pierre SCHMITT, première victime de la guerre d'Algérie du 11^e arrondissement. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre s'associent à la volonté d'honorer un Français mort dans un conflit. Vous décrivez l'histoire de Jean-Pierre SCHMITT par ce vœu.

Nous allons voter ce vœu. Néanmoins, je voulais revenir sur deux points :

- Sur le considérant du vœu initial il était indiqué que « le cessez-le-feu du 19 mars 1962 a permis de mettre fin à un conflit de 8 ans qui fut un conflit de décolonisation et une guerre civile » : je pense qu'il faut bien garder en tête que le cessez-le-feu du 19 mars n'a jamais mis fin à ce conflit. Il n'y a qu'à regarder le nombre de personnes qui ont été tuées par le gouvernement qui a pris la suite en Algérie après le 19 mars 1962, notamment les harkis. On ne peut pas dire que le 19 mars ait mis fin à ce conflit. Voilà ce qui nous gênait dans les attendus du vœu initial, et qui a été corrigé.
- Je voulais quand même rappeler que le 14 mars 2016, notre groupe politique avait émis le vœu de mettre une plaque dans la rue des Immeubles Industriels en mémoire, non pas d'une personne, mais de dizaines de personnes qui sont mortes durant la Deuxième Guerre mondiale. Sur les 88 personnes déportées de la rue des Immeubles Industriels, seulement 14 étaient revenues des camps de la mort. Vous aviez refusé ce vœu parce qu'il y avait trop de plaques dans le 11^e arrondissement. Nous n'avions pas compris le refus de ce vœu à l'époque. Nous voulions aujourd'hui rappeler qu'il y a un déséquilibre entre honorer une personne d'un côté et refuser d'honorer des dizaines de personnes de l'autre.

Cela étant dit, nous saluons l'initiative d'honorer Jean-Pierre SCHMITT et donc nous allons voter cette délibération. »

M. le Maire : « Merci. Mme Joëlle MOREL souhaite prendre la parole. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Il est particulièrement étonnant de voir le nombre de vœux déposés par le groupe Socialiste à ce dernier Conseil. C'est la première fois que le groupe Socialiste dépose tant de vœux dans le 11^e arrondissement.

Lors de la commission d'organisation du Conseil de Paris, nous avons acté que les partis politiques de la majorité ne déposeraient pas de vœu. Nous savons tous ici que ces vœux, vu le calendrier, n'auront pas de grande conséquence réellement. Les élus Écologistes ne participeront donc pas à ces trois vœux relatifs à la mémoire, même si nous partageons l'intérêt de ces propositions, surtout pour les familles proches des victimes. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. J'aurais bien commenté l'évolution des deux versions du vœu, mais comme ça ne fait pas débat, je ne le ferai pas.

Je trouve important que nous rendions hommage aux soldats du contingent qui ont été envoyés contre leur volonté dans une guerre qui a été une sale guerre. Cela ne vous choquera pas que les élus Communistes soient dans la même veine que Maurice Berlemont à l'époque et nous n'avons pas changé de ligne ces 60 dernières années. Nous pensons également qu'il est important de rendre justice aux demandes de la FNACA.

Comme l'a souligné ma collègue Joëlle MOREL, ce vœu et les deux vœux suivants sont des vœux mémoriels. J'arrivais ici en pensant que ces vœux n'étaient pas un enjeu de campagne électorale. Il semble que ce soit le cas pour Mme MOREL et je le déplore. »

M. le Maire : « Bien. Essayons de garder la zénitude jusqu'à la fin de ce dernier Conseil. M. Jacques LEFORT souhaite prendre la parole à nouveau. »

M. LEFORT : « M. TIBERTI, vous soulevez mon attention sur la différence de rédaction entre les deux vœux. Vous avez raison : on voit que le professeur d'histoire sait corriger les copies et repérer les fautes..

Effectivement, mon intervention portait sur la première version du vœu dont vous avez corrigé les deux phrases sur lesquelles je suis intervenu en voulant les rendre plus polémiques, en expliquant que le peuple algérien a arraché le droit de disposer de lui-même à la suite d'un long conflit, etc. Bref, vous refaites l'Histoire et les conflits de la fin de la guerre d'Algérie. Mais cela n'empêche pas qu'il faut garder en tête que les fameuses dates du 19 mars ne sont pas les dates de la fin de la guerre d'Algérie, qu'il y a eu énormément de victimes juste après et que si le conflit politique avait été géré différemment, on aurait peut-être évité tout ce sang. »

M. le Maire : « Bien. M. Michel BILIS. »

M. BILIS : « M. Jacques LEFORT a dit que la guerre d'Algérie ne s'est pas terminée au moment du cessez-le-feu du 19 mars 1962. On pourrait aussi dire qu'elle n'a pas commencé en 1954 et rappeler notamment que le 8 mai 1945, alors qu'on commémorait à Alger la victoire sur le nazisme à la fin de la Seconde Guerre mondiale, la manifestation a « dégénéré » et s'est traduite

par une fusillade qui a entraîné à Sétif et à Guelma la mort d'au moins un millier d'Algériens – les chiffres sont controversés – qui avaient commis l'outrecuidance de brandir le drapeau de l'indépendance algérienne. Les historiens spécialistes du sujet comme Benjamin Stora, insistent sur le fait que ces événements, qui ont entraîné plusieurs milliers de morts, constituent en fait le vrai début de la guerre d'Algérie et le vrai début de la lutte d'indépendance pour l'Algérie. »

M. le Maire : « Merci. Je vois que c'est un débat qui peut nous emmener loin. Ça permet au public de bénéficier d'un début de conférence historique. En tout cas, ayons l'humilité de reconnaître que ce n'est pas ce soir, dans ce Conseil, que nous allons trancher définitivement sur des questions aussi importantes que celles-ci. Notre pays a adopté des dates et nous nous collons sur ces dates. En l'occurrence, nous avons cette demande du comité du 11^e de la FNACA d'honorer son ancien camarade et c'était la modeste ambition qui était portée par ce vœu. J'ai entendu qu'il y a un accord général sur cette partie du projet et je vous en remercie.

Une précision pour M. LEFORT : j'ai gardé en mémoire l'échange que nous avons eu en début de mandature sur le sujet de la rue des Immeubles Industriels. À l'occasion de cet échange, nous avons invoqué la nécessité d'engager un travail historique plus important pour pouvoir avoir un geste approprié. Je peux vous dire que ce travail a été engagé avec un historien bien connu, puisque c'est celui qui a écrit les deux livres sur cette rue des Immeubles industriels. Nous sommes en train d'imaginer des initiatives qui permettront d'inscrire durablement dans la mémoire du patrimoine du 11^e arrondissement l'histoire de cette rue, qu'il s'agisse des très nombreuses personnes juives qui ont été déportées, ou de l'histoire artisanale. En effet, ces histoires sont entremêlées et il nous semblait important d'avoir une démarche d'ensemble qui permette à nos concitoyens de connaître plus complètement cette partie de l'histoire de notre arrondissement.

Donc je ne voudrais pas que nous restions sur un sentiment d'échec. Ce n'est pas parce que le vœu n'avait pas été adopté à l'époque que le travail n'a pas été engagé. J'espère que ce travail permettra un jour, le plus proche possible, d'aboutir. »

Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Les élus du groupe Europe Écologie-Les Verts. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Je vous remercie. Il est donc adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11202002 – Vœu afin que la mémoire d'Odette CHRISTIENNE puisse être honorée à Paris

M. le Maire : « Le vœu suivant est proposé par Mme Martine DEBIEUVRE. Je lui propose de le rapporter. »

Mme DEBIEUVRE : « Merci M. le Maire. Je suis vraiment navrée de contribuer à l'inflation des vœux du groupe Socialiste. C'est un hasard malencontreux. Je crois qu'en deux mandats, j'ai dû présenter quatre vœux de mémoire, dont trois femmes et un homme : Pierre Desproges en 2008 et je termine par Odette Christienne. Oui, on peut dire que j'ai des admirations éclectiques. Je ne suis vraiment pas celle qui présente le plus de vœux.

Si je fais ce vœu maintenant, c'est tout simplement parce que j'ai eu l'occasion d'aller récemment au Père Lachaise et en voyant sa tombe, je me suis rendue compte qu'il n'y avait aucune mention de son action en tant qu'élue de la Ville de Paris. J'ai trouvé cela vraiment dommage. Je pense que

ce vœu n'aurait pas dû être fait à mon initiative car Odette Christienne était une élue du 14^e arrondissement. Le vœu aurait dû être fait par ses collègues, mais il se trouve que je la connaissais bien et c'était quelqu'un qui avait beaucoup aidé la nouvelle élue que j'étais.

Donc je suis vraiment heureuse de lui rendre hommage, même si, devant elle, j'avais toujours un peu l'impression d'être devant un proviseur de lycée, de ne pas avoir fait ma version latine et d'être collée prochainement. Le vœu est le suivant :

Considérant qu'Odette CHRISTIENNE, nous a quittés le 18 décembre 2018, à l'âge de 83 ans ;

Considérant qu'Odette CHRISTIENNE, agrégée de sciences naturelles, embrassa une carrière au sein de l'Éducation nationale ;

Considérant qu'après avoir été professeure dans un collège du Beaujolais, elle devient censeure du lycée Romain-Rolland, à Ivry, avant d'en devenir la proviseure – un lycée dans une banlieue plutôt défavorisée, qui comptait pas moins de 2 500 élèves de toutes nationalités ;

Considérant qu'elle exerça, par la suite, ces mêmes fonctions au lycée Hoche, à Versailles, puis, de 1985 à 2000, au prestigieux lycée Henri IV – dont elle fut la première proviseure ;

Considérant qu'Odette CHRISTIENNE était une républicaine exigeante qui avait à cœur de défendre l'école publique, laïque, gratuite et obligatoire ;

Considérant que ces valeurs l'ont conduite à s'engager en politique, au service des Parisiennes, des Parisiens, et des habitants du 14^e arrondissement dont elle sera élue de 2001 à 2014 ;

Considérant qu'au cours de ces deux mandats, elle se verra confier la mission d'adjointe chargée de la mémoire et du monde combattant, puis de Correspondante-Défense auprès du Maire de Paris ;

Considérant qu'elle œuvra, durant ses fonctions, pour la transmission de la mémoire, notamment celle de la résistance ;

Considérant qu'elle s'efforcera, également, à renforcer le lien entre les Parisiens et l'armée, à travers, notamment, l'opération « Paris accueille ses soldats » ;

Considérant qu'en 2008, alors que l'armée souhaitait ne perpétuer cette manifestation que dans les arrondissements disposant d'un parc ou ayant un accès à la Seine, elle proposa de l'organiser place de la Nation, permettant ainsi aux habitants du 11^e arrondissement d'aller à leur rencontre ;

Considérant qu'Odette CHRISTIENNE était Officier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur ainsi que dans l'Ordre National du Mérite ;

Considérant que, lui rendre hommage, c'est faire vivre sa mémoire ;

Sur proposition de M. François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement ;

Le Conseil du 11^e arrondissement émet le vœu :

que la mémoire d'Odette CHRISTIENNE puisse être honorée à Paris. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Mme DEBIEUVRE, avec mes collègues élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre, nous nous demandions pourquoi le 11^e arrondissement voulait honorer la mémoire d'une élue du 14^e arrondissement. Nous avons cherché un peu et avons trouvé qu'elle avait organisé des manifestations de camions militaires sur la place de la Nation. Je l'apprécie

énormément en tant que gendarme de réserve. Mais à part ce fait d'arme, nous n'avions rien trouvé d'autres.

Vous nous avez donné votre explication : c'est une amie ou une professeure, je ne sais pas exactement. Mais cela n'établit toujours pas le lien entre le 11^e et le 14^e arrondissement. Nous nous sommes renseignés dans le 14^e en nous disant que là-bas le même vœu aurait peut-être été déposé, mais non.

Si toutes les personnes qui décèdent et qui n'ont pas forcément de relais politiques dans leur propre arrondissement, se font proposer des plaques dans des rues d'autres arrondissements, on va avoir un problème pour honorer dans Paris les personnes qui ont de vraies raisons historiques d'être honorées, car il n'y aura plus de place. Donc nous avons l'intention de nous abstenir sur ce vœu. »

M. le Maire : « Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je crois que Mme Martine DEBIEUVRE a clairement expliqué les raisons conjoncturelles qui font que ce vœu est présenté ici. Le vœu propose, dans sa grande sagesse, de dire que la mémoire d'Odette Christienne puisse être honorée à Paris. Cela laisse ouvert de nombreuses possibilités.

Vous évoquez une plaque. Pourquoi pas, si c'est une idée que vous avancez volontiers. Il y a d'autres façons d'honorer la mémoire des personnes. Mme Martine DEBIEUVRE évoquait l'inscription qui est sur sa pierre tombale. Il y a mille autres façons de le faire. On s'en remettra à la sagesse de la commission qui s'occupe des hommages dans l'espace public afin d'avoir une proposition qui soit appropriée pour cette élue très engagée et qui a eu une vie touchante. »

Mme DEBIEUVRE : « Je voulais préciser qu'on n'est pas absolument obligé de faire des vœux pour des gens qui ont habité dans l'arrondissement. On habite Paris. J'ai fait un vœu pour Zabel Essayan, je pense que vous vous en souvenez. Je crois que si je n'avais pas fait ce vœu, personne à Paris n'y aurait pensé, parce que personne ne la connaissait et parce qu'elle a eu malheureusement un destin assez tragique. On a voté ce vœu ici alors qu'elle n'a pas habité le 11^e arrondissement. On ne sait pas exactement où elle a habité.

D'ailleurs, Odette Christienne n'habitait pas le 14^e arrondissement, elle habitait dans le 5^e arrondissement. Le Conseil du 5^e arrondissement aurait aussi pu faire un vœu, mais ils ne l'ont pas fait. Donc, à un moment, il faut bien que quelqu'un le fasse. »

M. le Maire : « Voilà. C'est un bon résumé. Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Les élus du groupe Europe Écologie-Les Verts et du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Il est adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11202003 – Vœu relatif à l'intérêt patrimonial et architectural de la piscine sise au 160 rue Oberkampf

M. le Maire : « Mme Martine DEBIEUVRE a la parole. »

Mme DEBIEUVRE : « Je pense que vous êtes nombreux à connaître cette piscine parce que vous êtes tous des gens très cultivés et que vous avez lu « Aurélien » d'Aragon, dont le fameux incipit est « la première fois qu'Aurélien vit Bérénice, il la trouva franchement laide ». Moi c'est Aurélien que je trouve franchement pénible...Il allait nager à la piscine de la rue Oberkampf, sans doute parce qu'il y en avait peu à cette époque et qu'il habitait l'île Saint Louis. En fait, c'était Aragon qui allait lui-même nager dans cette piscine. Le vœu est le suivant :

Considérant que la piscine Oberkampf, ouverte en 1886, fut l'une des premières de Paris ;

Considérant que cette piscine a été édifiée dans un quartier populaire et qu'elle a été classée comme telle dans le Guide des plaisirs à Paris, publié en 1931 ;

Considérant que cette piscine présente un intérêt patrimonial et architectural remarquable, en raison, notamment, de sa verrière, son carrelage et ses vestiaires en balcon ;

Considérant que son charme, typique des piscines de la fin du XIX^e siècle, en fait un lieu particulièrement recherché, notamment pour des tournages et des séances photo ;

Considérant qu'elle trouve, également, sa place dans la littérature française : Aragon l'a souvent fréquenté, en 1925, lorsqu'il écrivait « Le sentiment de la nature aux Buttes-Chaumont », la deuxième partie du Paysan de Paris et Aurélien, le personnage éponyme de son roman, s'y rend pour nager afin d'oublier ses troubles liés à ses sentiments naissant pour Bérénice ;

Considérant qu'outre cet intérêt patrimonial, architectural et culturel, cette piscine présente aussi un intérêt pour le grand public et la natation scolaire ;

Considérant qu'elle constitue, avec la piscine de la Cour des Lions et Georges Rigal, l'une des trois seules piscines du 11^e arrondissement ;

Considérant que cette piscine accueille, depuis 1946, de nombreuses écoles de Paris et du 11^e arrondissement ;

Considérant que le renforcement de l'enseignement de la natation figure parmi les 90 mesures du plan « nager à Paris » ;

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que la piscine Oberkampf présente un intérêt historique, culturel et sportif ;

Considérant que les gestionnaires de la piscine, dont le bail arrive à terme en avril 2020, ont alerté la municipalité du 11^e arrondissement de la volonté de l'actuel propriétaire d'y mener un projet immobilier ;

Sur proposition de M. François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement ;

Le Conseil du 11^e arrondissement émet le vœu :

- que la Commission du Vieux Paris, en lien avec les Architectes des bâtiments de France, se prononce, dans les plus brefs délais, sur l'aspect historique et patrimonial de la piscine sise au 160 rue Oberkampf ;
- que la piscine sise au 160 rue Oberkampf fasse l'objet d'une protection patrimoniale lors de la prochaine révision du Plan Local d'Urbanisme de Paris. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions ? M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Je trouve que mes collègues sont bien timides ce soir : personne ne parle... »

Nous partageons l'intérêt de cette défense de la piscine du 160 rue Oberkampf. On sait qu'on a besoin de piscines - de piscine ouvertes, M. MARTINS -, et de préférence dans le

11^e arrondissement. Nous avons besoin de piscines ouvertes pour le public, c'est-à-dire vraiment ouvertes en journée et pas toujours en grève ou fermée pour cause de maintenance. Si on peut arriver à avoir une piscine supplémentaire au 160 rue Oberkampf, c'est quelque chose qui nous intéresse au premier chef et donc nous avons l'intention de soutenir ce vœu.

Néanmoins, nous voulions savoir quelle contrepartie serait donnée au propriétaire. Nous avons bien compris qu'il y avait un propriétaire qui allait se faire imposer certaines dispositions de la part de la Mairie de Paris. Cette contrepartie aura nécessairement un coût pour la collectivité et donc nous voulions savoir ce qui était envisagé. »

M. le Maire : « Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Il s'agit en l'occurrence d'appliquer le droit commun. La Ville, comme toutes les collectivités, est maître de son urbanisme et peut, pour des motifs d'intérêt général, édicter un certain nombre de règles et prévoir un certain nombre de réserves. On applique ces dispositions classiques qui sont prévues par la loi et qui permettent de préserver les intérêts du propriétaire. En l'occurrence, il n'est pas prévu d'indemniser un propriétaire.

Ce qui a motivé le vœu présenté par Mme DEBIEUVRE, c'est le fait que ce propriétaire encaisse ses loyers depuis toujours et aujourd'hui, il aimerait bien que ce loyer augmente beaucoup. En fait, c'est lui qui a ouvert les hostilités – si vous me permettez cette analogie – puisque qu'il a décidé de demander aux occupants de longue date de cette piscine d'aller faire autre chose.

Je m'étonne que vous ne vous posiez pas la question sur la manière de protéger cette famille qui a toujours géré cette piscine et qui permet d'offrir un vrai service aux Parisiens, notamment aux écoliers du 11^e arrondissement.

Si le propriétaire n'est pas satisfait d'une éventuelle réserve qui sera mise lors d'un débat pour le prochain Plan local d'urbanisme, il dispose de moyens de se défendre auxquels il pourra bien évidemment faire appel. M. Jean-François MARTINS souhaite prendre la parole. »

M. MARTINS : « Merci M. le Maire. J'ai une précision à apporter pour la culture de M. LEFORT. Cette piscine est accessible aux Parisiens, notamment aux écoliers, M. le Maire vient de le rappeler. La Ville de Paris loue, au dit exploitant de la piscine, des créneaux qu'elle paye, assez généreusement d'ailleurs, pour permettre aux scolaires de cette partie du 11^e arrondissement, pour lesquels les piscines Georges Rigal et Cour des Lions sont un peu loin en transport, de pouvoir aller faire l'apprentissage de la natation. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le vœu est voté à l'unanimité.

V11202005 – Vœu relatif à la non-application du nouveau droit d'antériorité aux bars des quartiers festifs du 11^e arrondissement

M. le Maire : « Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN m'a informé qu'elle était dans les transports. Elle est sortie tardivement de son travail. Je vous propose, pour lui laisser le temps

d'arriver, de changer un peu l'ordre d'examen des vœux et d'examiner d'abord le vœu relatif à la non-application du nouveau droit d'antériorité aux bars des quartiers festifs du 11^e arrondissement. La parole est à M. LEFORT. »

M. LEFORT : « Merci. Nous avons l'intention d'évoquer par ce vœu les problèmes de nuisances sonores dans la rue Oberkampf et dans les rues festives du 11^e arrondissement. Un texte de loi est passé tout récemment, proposé par les députés de La République En Marche, qui consiste à invoquer un principe d'antériorité : selon ce principe, des habitants qui viendraient habiter près d'un endroit qui provoque des nuisances de par son activité, ne peuvent pas se plaindre de ces nuisances parce qu'ils savaient à quoi s'attendre en venant acheter à cet endroit-là.

L'idée de cette loi était d'élargir les lieux concernés à ceux qui sont culturels. C'est là que cela peut poser problème dans nos rues, parce qu'on sait que certains bars y abusent de leur occupation de l'espace public, générant énormément de nuisances sonores. Quand bien même ces bars préexistaient aux personnes qui viennent habiter dans le quartier, leur pratique peut évoluer : un bar qui se comportait convenablement peut se mettre à faire énormément de bruit. Voilà pourquoi ce principe d'antériorité peut empêcher des riverains de demander légitimement que ces bars cessent leurs nuisances.

Il nous paraît donc opportun que la majorité municipale demande au législateur de préciser la notion d'« activité culturelle » qui est indiquée dans le texte de loi. En effet, le gouvernement indique que les « activités culturelles » excluent les bars, mais le collectif de bars qui est à l'origine de ce texte crie victoire en se félicitant que cela permette de protéger les bars. Il y a en réalité un flou juridique et on ne sait pas vraiment si les riverains de la rue Oberkampf, de la rue de Lappe et de la rue Sedaine pourront continuer à s'opposer, avec des outils juridiques convenables, à ces bars qui ne respectent pas la législation.

Je voulais aussi revenir sur les problèmes de nuisance sonore de ces grandes rues festives du 11^e arrondissement. Le problème n'est toujours pas réglé fondamentalement. Nous avons fait 14 propositions le 30 novembre 2015 en Conseil d'arrondissement pour trouver des solutions concrètes qui à la fois protègent les habitants et les bars de ces rues-là. Il nous paraît opportun que ces propositions soient mises en œuvre parce que c'est bon pour les habitants bien sûr, mais aussi pour les bars qui, eux, respectent la législation. Les autres, les « moutons noirs », doivent être exclus du troupeau, si je puis m'exprimer ainsi.

Voilà l'objet de notre vœu. Nous voulions ainsi suggérer à la mairie de lutter contre l'application floue du nouveau droit d'antériorité aux bars des quartiers festifs du 11^e arrondissement. »

M. le Maire : « Merci. M. Stéphane MARTINET. »

M. MARTINET : « M. LEFORT, vous ne manquez pas de nous surprendre jusqu'au bout. Vous nous interpellez sur une matière dont la nature concerne le Parlement. Mais ce qui nous étonne, c'est que vous nous interpellez et que vous n'interpellez pas votre propre groupe parlementaire, sauf à penser que vous ne participez plus à la vie de ce parti politique.

Je vais vous répondre. Dans la proposition de loi « Engagement et proximité » votée en première lecture à l'Assemblée Nationale en novembre 2019, un article sur le principe d'antériorité a en effet été ajouté qui prévoit l'élargissement de la règle d'antériorité aux activités sportives, culturelles et touristiques déjà existantes. En clair, une personne ne peut demander réparation de nuisances, sous conditions, si l'installation de la source de nuisance est antérieure à la sienne.

Cette règle d'antériorité s'appliquait jusqu'alors en matière agricole, industrielle, commerciale, artisanale et aéronautique. Je peux vous donner l'alinéa concerné si vous le souhaitez.

En lisant l'exposé des motifs de la proposition de loi, la réponse à la question que pose, de façon totalement opportuniste, notre collègue au Conseil d'arrondissement ne semble pas faire de doute puisque l'exposé des motifs de la proposition de loi se conclut par la phrase suivante : « Afin de sécuriser les contentieux en cours et de laisser du temps à la profession des débits de boissons et aux professionnels de l'immobilier de s'approprier le dispositif, il est proposé de rendre applicable l'extension du principe d'antériorité à compter du 1^{er} janvier 2021 ».

Dès lors, il semble opportun de faire une réponse « politicienne » et de rappeler les rôles de chacun. On pourrait ainsi répondre qu'il est surprenant que les élus Les Républicains du 11^e demandent à la Ville de préciser à qui s'applique véritablement cet amendement et de demander des éclaircissements au législateur, puisque Les Républicains disposent de députés à l'Assemblée Nationale qui auraient pu vous renseigner. Vous pouvez par exemple envoyer un mail, ça pourrait vous informer.

Pour information, et je cite tel quel son directeur de cabinet, « Frédéric HOCQUARD considère que, pour les salles de concerts, de spectacles, les clubs, etc., ce principe d'antériorité, qui existe par exemple à Londres, permettrait de mettre fin à des procès de nouveaux arrivants dans des immeubles, qui déclenchent ensuite des procédures contre des lieux et des activités existant depuis des décennies, les exemples les plus connus étant les procès contre le Zénith et le Bataclan. »

Lors d'un rendez-vous en début d'année avec la Préfecture de police et la direction concernée, le cabinet de M. HOCQUARD a interrogé sur le périmètre d'application, mais on n'avait pas encore connaissance de cet amendement. Cet amendement est intervenu après.

Donc ce que l'on peut vous dire, en quelque sorte, c'est que cet amendement pourrait éventuellement poser problème : en effet, si on étend la notion culturelle à l'activité des bars, nous aurons éventuellement beaucoup plus de bruits dans les établissements et aux abords des établissements parce qu'ils vont attirer beaucoup plus de clientèle. Nous sommes vigilants. Nous ne souhaitons pas cela. Mais, encore une fois, nous vous renvoyons vers votre propre groupe.

S'agissant des 14 propositions formulées dans le vœu porté par vous-mêmes en novembre 2011 qui, en fait, reprenait en grande partie des demandes portées par le conseil de quartier, nous vous rappelons qu'une réponse complète point par point avait déjà été apportée lors du Conseil d'arrondissement. Nous avons ainsi déjà eu l'occasion de démontrer que nombreuses des propositions que vous faisiez étaient déjà mises en œuvre et d'expliquer pourquoi certaines d'entre elles ne pouvaient pas l'être.

Je vais vous éviter la répétition de tout cela. Je vais simplement rappeler qu'on a mis en place un dispositif conjoint, avec la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Ville de Paris (DPSP) et la Préfecture de police, sur le secteur Oberkampf/Jean-Pierre Timbaud, sur une idée originale de la municipalité en mars 2015. Les effectifs de police et de la DPSP sont mobilisés les vendredis et samedis soir sur deux créneaux :

- de 23h30 à 0h30, afin d'assurer une présence dissuasive et préventive et de contrôler les autorisations de terrasse
- de 1h30 à 2h30, avec pour objectif principal d'accompagner la fermeture des établissements et de disperser les groupes.

Le bilan de l'activité de l'unité de nuit de la DPSP (de la Ville, et non pas de la police) concernant les terrasses pour occupation excédentaire et non autorisée en 2018 est de 55 verbalisations. Je vous rassure, c'est à peu près toujours les mêmes. Du coup, les verbalisations tombent sur les mêmes impétrants. En 2019, il y a eu 39 verbalisations, puisqu'un certain nombre d'entre eux ont quand même compris la leçon.

Le bilan pour tapage nocturne est de 61 verbalisations en 2018, et 58 verbalisations en 2019. Les verbalisations concernent moins les gestionnaires d'établissement que des consommateurs qui sont au droit de ces établissements.

Nous avons beaucoup agi et nous avons pris des initiatives : nous avons mis en place une commission de régulation des débits de boissons ; nous avons aussi demandé la création de zones protégées de transfert des licences IV. Depuis le 1^{er} janvier 2016, les licences IV qui peuvent être transférées entre Paris et l'ensemble des communes de France sont exclues de l'installation dans cette zone, et ce à la demande du Maire du 11^e arrondissement à l'époque, Patrick BLOCHE. Donc beaucoup de choses qui ont quand même été faites. La vie n'est pas parfaite dans ce quartier, mais je dois vous dire une chose : mon mail est bien connu et mon numéro de téléphone est extrêmement connu, et je dois vous dire que la pression a quand même fortement baissé.

Il est vrai qu'il y a une sorte de baisse de fréquentation de la zone parce qu'il y a une migration de Lappe vers Oberkampf, et maintenant d'Oberkampf vers d'autres zones de Paris. Il y a une moindre fréquentation générale des établissements la nuit. Néanmoins, la fréquentation est quand même importante et la régulation semble porter ses fruits. On dira qu'on est en fin de mandat et que, d'une certaine façon, on peut quand même s'en réjouir si ce n'est s'en féliciter. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Jacques LEFORT souhaite réagir. »

M. LEFORT : « M. MARTINET, je pense qu'il va quand même falloir qu'on reprenne les choses en main dans la prochaine mandature pour que le problème soit finalement totalement réglé. Parce que les échos que j'ai, c'est qu'il y a encore trop de problèmes de bars qui rendent la vie invivable à leur voisinage dans cette partie du 11^e arrondissement.

Concernant le début de votre propos, vous indiquez que vous étiez étonné qu'on fasse un vœu qui consiste à demander à la Mairie d'interpeller le gouvernement. Je vous rappelle que le vœu juste avant, sur les végétalisations, déposé par les élus socialistes, émet le vœu que le gouvernement fasse « évoluer la réglementation ». Vous étiez exactement dans le même cas de figure.

Je vous rappelle un autre point, c'est que je ne suis pas membre de La République En Marche. Je suis membre des Républicains. Et c'est bien des députés La République En Marche qui ont fait ce texte de loi, donc j'aurai quelques difficultés supplémentaires à les mobiliser. C'est pour cette raison que je demande que ce soit la Ville de Paris, en complément de notre action, qui mobilise ces députés.

Sur les autres sujets, je pense qu'il y a quand même un flou qui persiste sur la notion d'extension aux lieux culturels de ce droit d'antériorité et il faut que nous le prenions en main collectivement. »

M. le Maire : « Votre avis sur le vœu, M. MARTINET ? »

M. MARTINET : « Rejet. »

M. le Maire : « Avant de passer au vote, je voudrais ajouter un point parce que c'est une question importante pour notre arrondissement que vous soulevez. Comme M. Stéphane MARTINET l'a bien détaillé, c'est une question qui nous occupe au quotidien et qui nous a occupé pendant tout ce mandat, avec des moyens qui sont ceux que la loi nous confère et qui sont finalement fort modestes. Nous ne pouvons pas arriver à régler cette problématique seuls, nous avons besoin de la Préfecture de police. D'ailleurs, nous avons eu ici même le débat sur Le Clara. C'est en avançant tous ensemble qu'on a réussi à faire en sorte que le Préfet prenne enfin son arrêté de fermeture. Vous voyez que nous sommes mobilisés au cas par cas quand il y a des difficultés.

Je voudrais dire que cette commission de régulation, que nous avons installée, a vu passer au fil de ses différentes réunions une trentaine d'établissements qui posaient des difficultés. Sur cette trentaine d'établissements examinés, la majorité d'entre eux n'a plus fait l'objet de nouveaux signalements après être passé en commission, sûrement parce que le dispositif qui a été mis en place est un dispositif qui associe les riverains et les professionnels, en particulier les syndicats de représentants des établissements des débits de boissons. Notre idée était de faire en sorte que les pairs de ces établissements puissent aller les voir, en tant que collègues, pour les alerter sur le danger qu'ils couraient s'ils ne changeaient pas leur façon de faire, et les accompagner. C'est aussi le rôle des syndicats professionnels de faire ce travail, et je dois dire que ça a été plutôt réussi sur ce plan, quand bien même la plupart de ceux qui posent des difficultés sont des établissements qui ne sont pas syndiqués. Cela permet ainsi à ces syndicats professionnels d'élargir leur base. C'est donc une démarche qui est « gagnant-gagnant ».

La situation aujourd'hui est contrastée, comme elle l'a toujours été, entre la rue de Lappe et la rue Oberkampf. Nous avons moins de difficultés rue Oberkampf. Nous en avons davantage rue de Lappe par rapport à il y a quelques mois. J'imagine que dans quelques mois, ce sera encore différent, tout simplement parce que nous sommes sur un sujet qui évolue rapidement. Il s'agira donc d'être réactif. Nous essayons de l'être et je dois dire que le travail du commissariat nous aide beaucoup également en la matière, en mobilisant tous les acteurs.

Je pense qu'on aurait pu se passer de ce texte qui a été adopté. Je pense que le vœu que vous exprimez souhaite dire la même chose. On aurait pu s'en passer parce que nous avons trouvé l'équilibre aujourd'hui dans notre arrondissement, dont les quartiers sont parmi les quartiers les plus festifs de France. Si nous arrivons à réguler tant bien que mal la situation, je ne suis pas sûr que le fait de nous dépouiller de certains outils soit de nature à maintenir une situation apaisée.

Je suis assez inquiet sur la mise en œuvre de ce dispositif, mais ne faisons pas de procès d'intention. Nous allons voir comment cela se met en place. Nous serons mobilisés le moment venu, de là où nous serons, pour dire notre mécontentement si jamais ces dispositions visaient à produire des effets non désirables.

Voilà notre état d'esprit. Je voulais apporter ce complément à ce que M. Stéphane MARTINET a indiqué. Nous allons donc pouvoir passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant la proposition de loi « visant à mieux protéger les activités sportives, culturelles et touristiques déjà existantes », adoptée le 21 novembre 2019 à l'initiative des députés du groupe La République En Marche, notamment du député LREM de la 6^{ème} circonscription de Paris (qui recouvre les quartiers festifs Oberkampf-Belleville de l'arrondissement) ;

Considérant que ce principe d'antériorité, applicable au 1er janvier 2021, vise à empêcher un riverain nouvellement installé à attaquer pour ses nuisances une activité culturelle préexistante ;

Considérant que selon les auteurs de ce texte, le mot « culturel » ne vise pas les bars, mais des activités de type concerts, festivals, fêtes de village. Cette subtilité reste cependant bien floue étant donné tout simplement la possibilité pour les bars d'organiser des concerts... D'ailleurs les fédérations de cafés-cultures ne l'ont-elles-mêmes pas comprise, indiquant dans leurs communiqués que la loi servira bien à protéger les bars ;

Considérant que ce texte ne protégera pas les riverains contre des augmentations de nuisances d'un bar préexistant qui relâcherait sa vigilance par exemple ; et qu'en empêchant toute contestation légitime, il fera fuir les habitants et renforcer davantage cette monoactivité ;

Considérant qu'il existe de nombreux bars exemplaires par la tenue de leur clientèle, mais aussi un nombre limité de bars problématiques, qui polluent à eux seuls la vie de tout un quartier ;

Considérant les 14 propositions faites par les élus les Républicains le 30/11/15 au conseil d'arrondissement, afin de régler la question des nuisances nocturnes dans le quartier Oberkampf, propositions de bon sens, rédigées tant avec les riverains qu'avec les gérants de bars, mais pourtant rejetées par la majorité municipale ;

Considérant que la qualité de vie pour les riverains de ce quartier ne cesse de se dégrader, le périmètre festif continuant de s'étendre rues Oberkampf, Saint Maur, Jean-Pierre Timbaud, Trois Bornes, avec un sentiment d'impuissance pour les riverains conforté par la grande difficulté de mobiliser les services de police la nuit, ainsi que par la faible mobilisation des agents de la mairie de Paris malgré leur nombre considérable ;

Considérant qu'il est difficile de comprendre que dans une ville qui dispose d'autant de moyens, les problèmes de ce type ne soient toujours pas réglés 6 ans après le début du mandat ;

Sur proposition de Jacques Lefort, rapporteur, et des élus du groupe d'Union de la droite et du centre,

EMET LE VŒU :

- Que la majorité municipale demande des éclaircissements au législateur sur la notion d' « activité culturelle » afin d'obtenir confirmation de l'exclusion des bars des activités visées ;
- Qu'une réelle prise en main de ces nuisances nocturnes ait enfin lieu, en suivant par exemple nos 14 propositions de 2015, afin que les quelques bars qui ne respectent pas les règles en terme de respect du voisinage soient durablement sanctionnés.

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté mais il semblait utile de préciser l'état d'esprit dans lequel nous étions. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11202006 – Vœu relatif à diminuer drastiquement le nombre de manifestations traversant le 11^e arrondissement

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT a la parole. »

M. LEFORT : « Là aussi, on est sur un sujet qui est assez dramatique, pas pour les habitants mais pour les commerçants. Le 11^e arrondissement est un arrondissement beaucoup trop traversé par les manifestations récurrentes que nous connaissons ces derniers mois, voire même ces

dernières années, et ces manifestations fragilisent énormément nos commerçants. Certains ont déjà mis la clé sous la porte, notamment des restaurants. D'autres sont en grande difficulté parce que les gens ne viennent plus à Bastille et à République pour pouvoir visiter Paris, y passer quelques moments. Nous risquons donc, de façon assez pérenne, une grosse perte de qualité de vie dans l'arrondissement et de densité d'animation commerciale dans nos quartiers. De ce fait, nous aurions aimé alerter la Mairie sur la nécessité de mettre une pression extrêmement ferme sur le Préfet pour varier les trajets des différentes manifestations.

Vous avez évoqué, M. le Maire, lors de vos différents vœux publics de janvier, que vous aviez une action dans ce sens et qu'il y avait des exonérations de droits de terrasse qui étaient annoncées. Je pense qu'il faut vraiment mettre une pression supplémentaire sur le Préfet pour bien expliquer que même si le 11^e est traditionnellement une terre de manifestation, il y a un moment où ces manifestations ne sont plus tolérables et ne sont plus supportables par le tissu économique de nos quartiers.

Sur les exonérations de droit de terrasse, je pense qu'il faut aussi mener un plan d'alerte beaucoup plus général avec les commerces qui sont déjà fragilisés, afin qu'il y ait d'autre type de soutien que ces exonérations, comme un accompagnement commercial vers de nouveaux débouchés, vers de nouveaux marchés, dans le respect de la règle de la commande publique. Notre objectif est que ces commerces puissent traverser ces moments difficiles qui, nous espérons, vont rapidement cesser. »

M. le Maire : « Merci. M. Philippe DUCLOUX pour vous répondre. M. Adrien TIBERTI souhaite intervenir. Habituellement, on donne d'abord la réponse de l'exécutif. »

M. TIBERTI : « Quelques réflexions avant que M. DUCLOUX porte la parole de l'exécutif sur ce vœu. Au nom du groupe Communiste, je voudrais vous dire que tout à l'heure, vous avez fait une petite remarque sur la question des piscines qui visait à remettre en cause le droit de grève, qui est un droit constitutionnel, je crois qu'on vous l'avait assez dit. Mais j'ai cru remarquer que vous-même, vous aviez récemment fait grève, la grève des tracts pour protester contre votre éviction de la liste Les Républicains. D'une certaine façon, vous remettez en cause le droit de manifester, alors que vous ne me ferez pas croire que vers 2013, notamment, vous n'avez pas battu le pavé parisien.

Je participe à beaucoup de manifestations en ce moment contre la scandaleuse réforme des retraites et sincèrement, ce qui a changé et ce qui rend difficile la vie pour les commerçants, c'est l'attitude scandaleuse de la police, sous les ordres de la Préfecture, dans ce qu'ils osent appeler encore le « maintien de l'ordre ». Je vais prendre un exemple très précis : ces dernières semaines, le Préfet a quasiment systématiquement exigé la fermeture de l'ensemble des commerces sur le parcours de la manifestation, ce qui est du jamais vu et ce qui représente évidemment un manque à gagner terrible pour ces commerçants. Mais c'est surtout un aveu terrible de l'incapacité de la Préfecture à maintenir l'ordre.

J'ai connu de nombreuses manifestations ces dernières années, et il n'y a pas encore si longtemps, il était très facile de venir manifester, il n'y avait jamais aucun problème. On pouvait venir manifester en famille et la plupart des manifestants passaient parmi les nombreux commerces, notamment dans les débits de boissons et, plus tard en soirée, dans les restaurants. Les manifestations profitaient à de très nombreux commerçants. Aujourd'hui, comme la Préfecture a fait le choix d'une stratégie de maintien de l'ordre qui est, premièrement, attentatoire aux libertés et, deuxièmement, inefficace, les commerçants sont dans la difficulté. Je pense que vous devriez plutôt faire comme la Maire de Paris l'a fait ce matin sur France Inter, remettre en cause la

stratégie - si on ose appeler encore cela stratégie - de maintien de l'ordre de la Préfecture et du gouvernement. Ce serait la meilleure chose à faire pour les commerçants.

Par ailleurs, avec mon expérience de manifestant qui va, quand c'est ouvert, boire un coup à l'issue de la manifestation, les prix pratiqués aujourd'hui, et surtout le blocage des salaires de l'immense majorité des salariés de ce pays, font qu'il devient difficile de boire plus d'une bière à 4,50 €. Je pense que, pour le bonheur des commerçants du 11^e arrondissement, et de Paris et en France, nous devrions nous retrouver sur la nécessité d'augmenter massivement les salaires. C'est à mon avis la meilleure mesure pour défendre le petit commerce. »

M. le Maire : « Voilà un baroud d'honneur. M. Philippe DUCLOUX pour répondre au nom de l'exécutif. »

M. DUCLOUX : « Pour ma dernière intervention dans ce Conseil d'arrondissement, puisque je ne serai plus élu à partir de mars prochain, je retrouve le duel Adrien TIBERTI/Jacques LEFORT. Mais ce vœu me permet surtout de rappeler un certain nombre de dispositifs. M. TIBERTI, je ne répondrais pas à ce que vous venez de dire, même si j'en partage évidemment la plupart des propos.

Mais en tout cas, ce qui était assez intéressant par rapport à ce que vous dites, M. LEFORT, et ce que vous écrivez dans ce vœu, c'est que c'est finalement un éternel recommencement. Nous avons organisé, avec M. Pierre JAPHET et M. Florent HUBERT, les réunions préparatoires pour le réaménagement du boulevard Voltaire. Aujourd'hui encore, vous revenez sur le boulevard Voltaire alors que s'il y a bien une réussite vraiment visible en termes de réaménagement de requalification - et je pense qu'on peut se le dire unanimement ici au sein de ce conseil d'arrondissement - c'est bien le boulevard Voltaire et l'aménagement des pistes cyclables. Les commerçants situés boulevard Voltaire sont unanimement, ou quasiment unanimement - il y a toujours des gens qui ne sont pas forcément d'accord - plus que satisfaits de ce réaménagement parce que les trottoirs sont plus larges et parce que l'attractivité commerciale est effective.

Vous parliez du boulevard Voltaire pour une autre raison. Il y a eu énormément de manifestations et je ne vais pas rappeler leur contexte. Mais le Maire, François VAUGLIN, est intervenu à plusieurs reprises auprès du Préfet de police pour dire que le 11^e arrondissement a une histoire, la Bastille, la Nation, la République, mais il a rappelé que les manifestations peuvent aussi avoir lieu dans n'importe quel autre arrondissement de Paris.

M. TIBERTI a rappelé l'obligation des commerçants de fermer leur boutique l'après-midi pour des raisons de sécurité. Il y a eu quand même des violences dans un certain nombre de manifestations et il ne faut pas nier ces violences parce que les commerçants ont subi aussi des dégradations. À partir de là, la Ville a souhaité mettre en place un certain nombre de dispositifs.

Je vais les rappeler, parce que c'est important que vous ayez un éclairage précis sur ce qui est fait pour soutenir les commerçants par rapport au contexte que nous vivons depuis maintenant plusieurs années. Mais tout d'abord, je voudrais dire que je suis très heureux d'intervenir globalement sur le commerce comme dernière intervention parce que nous avons fait, et la Ville a fait beaucoup, suite aux manifestations des Gilets jaunes et des manifestations qui ont lieu en ce moment, pour essayer de redynamiser le commerce. Vous dites que les bières sont chères, mais il y a aussi le phénomène des touristes qui viennent moins sur les endroits où il y a les manifestations. Donc il faut quand même aussi relativiser un certain nombre de choses.

Tous les dispositifs que nous avons mis en place aujourd'hui, nous l'avions fait pour d'autres raisons depuis le début de la mandature. Tout ce que nous avons fait suite aux attentats, notamment les attentats du 13 novembre 2015, quand les commerçants ont été impactés directement ou indirectement, la Ville continue de le faire aujourd'hui dans ce cadre-là. Sachez que c'est une priorité, la Maire de Paris l'a rappelé avant-hier à l'occasion de la galette des boulangers, qui représentait en quelque sorte ses vœux aux commerçants. C'est quelque chose qui est évidemment un souci permanent pour notre collectivité.

La Ville a donc pris un certain nombre de mesures et d'actions en direction des commerçants, telles que des visites régulières dans le 11^e arrondissement effectuées par M. François VAUGLIN et moi-même dans les différents secteurs concernés comme la Place de la République, un lieu emblématique où les manifestations commencent ou se terminent. Nous nous sommes également rendus rue du Faubourg Saint-Antoine, boulevard Voltaire évidemment et dans tous les secteurs. D'ailleurs, nous continuons à y aller quelles que soient les manifestations ou quelle que soit la période.

Un certain nombre de réunions ont été également organisées à l'Hôtel de Ville à destination des commerçants, en présence des services de l'Etat. La dernière a eu lieu en décembre 2019. Dans le 11^e arrondissement, nous en avons organisé une en décembre pour les présidents d'associations de commerçants.

Je voudrais dire également que, dès lors que les commerçants en ont fait la demande, un courrier d'appui du Maire est fait pour des demandes de dérogation au travail dominical, en plus des dimanches de la Maire, mais aussi auprès de l'URSSAF et de la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et l'Emploi (DIRECCTE). Ce sont des entités sur lesquelles nous sommes intervenus pour soutenir les commerçants.

Un dossier que je tiens à votre disposition a été créé, il est mis à jour régulièrement sur les dispositifs existants et envoyé par la Maire aux associations de commerçants et à ceux qui s'étaient manifestés sur ce sujet. Je pense notamment à un magasin de sport très connu sur la Place de la République et ce magasin a permis de pouvoir concrètement nous dire ce qu'il fallait insérer dans ce document.

Des procédures aussi ont été faites auprès du Préfet de police pour que les gens soient indemnisés des dommages causés ou des fermetures. Des démarches ont également été entreprises en direction des compagnies d'assurance pour une prise en charge des sinistres. La Fédération des assurances à l'époque des attentats avait dégagé un million d'euros et aujourd'hui, elle continue à intervenir dans ce cadre.

Le fonds de soutien de la Région et de la Ville de Paris pour les commerces dégradés a permis également d'avoir un certain nombre d'aides. Je rappelle que le fonds régional est financé à hauteur d'un million d'euros par la Région et que la Ville finance ce fonds à hauteur de 500 000 €. Donc les dossiers sont envoyés dans un délai assez long puisqu'on laisse une marge jusqu'au 30 juin pour permettre aux commerçants d'avoir le temps de bien préparer ces dossiers tout en gérant leur activité prenante.

Parmi les dispositifs qui visent à mobiliser en cas de difficulté durable ou de perte d'exploitation, il y a une cellule d'urgence, la DIRECCTE. Les activités partielles, les dettes fiscales, les dettes sociales, les dérogations à la durée du travail sont aussi des problématiques auxquelles les commerçants sont confrontés et notamment dans notre arrondissement.

Je disais tout à l'heure qu'il y a des tensions, parfois des violences, et aussi parce que les commerçants voient moins de clients. C'est pourquoi un dispositif d'accompagnement psychologique a été mis en place. Toute cette dimension est prise en compte.

Cela a été évoqué par M. LEFORT, la Ville a souhaité exonérer d'office, et ce sans remplir de dossier, les droits de terrasse et les droits d'étalage pour le mois de décembre dernier, ce qui représente une aide d'un montant de 2,5 millions d'euros de la Ville de Paris, et uniquement de la Ville de Paris.

Il faut que les gens reviennent dans les commerces. Il y a donc une campagne de communication de soutien aux commerçants qui a été visible notamment avant les fêtes et durant les fêtes, qui est mise en ligne sur le site paris.fr et sur les panneaux d'affichage. Une autre campagne est également lancée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie qui vise à dire : « J'aime mon commerce, allez chez les commerçants. »

Puis une opération nationale « Revitalisation et animation des commerces » a été lancée par l'État afin de venir en aide aux commerçants et artisans qui ont été touchés par les manifestations des Gilets jaunes il y a un an. Cette opération a vocation à financer des projets d'animation, d'attractivité et de communication commerciale. Nous en avons d'ailleurs organisé conjointement avec l'État.

Grâce au budget que la Ville de Paris a obtenu en la matière auprès de l'État pour aider les commerçants, nous sommes en mesure aujourd'hui d'augmenter cette année la subvention accordée aux associations de commerçants concernant leurs animations de fêtes de fin d'année. Je n'ai pas eu l'occasion de rapporter sur les illuminations du boulevard Beaumarchais : le montant classique de la subvention s'élève à 4 000 € ; cette année, on leur a donné 7 000 €.

Dans le 11^e arrondissement, les commerçants savent qu'ils sont soutenus par la municipalité. Ils nous le disent régulièrement. Nous allons à leur rencontre, nous les soutenons et lorsqu'ils organisent des manifestations, non seulement les illuminations mais aussi des semaines commerciales, les fêtes de Noël, nous sommes toujours à leurs côtés, notamment depuis 2014, car le commerce, c'est le vivre ensemble. Quand je rappelais tout à l'heure les attentats de 2015, cette continuité fait que nous avons essayé, j'ai essayé à mon faible niveau, de faire en sorte que cette proximité compte et soit reconnue par celles et ceux qui font vivre le commerce et l'activité économique dans notre arrondissement.

Pour toutes ces raisons, M. LEFORT, je demanderais le retrait ou j'appellerais à voter contre votre vœu parce que tout ce vous demandez a été fait et est en train d'être fait dans notre arrondissement, comme c'est le cas dans beaucoup d'arrondissements parisiens.

En tout cas, je voulais vous dire que j'avais été très heureux de pouvoir reparler une nouvelle fois du commerce, même s'il y a des difficultés le cas échéant, parce que c'est un beau sujet et j'étais très heureux pendant cette mandature de travailler aux côtés des commerçants et des commerçantes du 11^e arrondissement. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. C'est émouvant. Dans votre grande sagesse, allez-vous entendre l'appel vibrant de M. DUCLOUX ? »

M. LEFORT : « Plus qu'un appel vibrant, c'est le chant du cygne ! M. DUCLOUX, merci pour ces explications. Je voulais quand même vous inciter à aller sur certaines places du 11^e arrondissement pour voir qu'il y a encore un peu de travail à faire car effectivement des commerçants sont en train de fermer. Par exemple le premier restaurant qui se trouve au début

de la rue de la Roquette, face à l'opéra Bastille, qui a fait faillite. Mais c'est un exemple parmi tant d'autres.

Ensuite, une réponse à M. TIBERTI. Vous êtes pour l'encadrement des loyers, maintenant vous voulez améliorer l'ordinaire et vous êtes pour l'encadrement du prix des bières... Puisqu'on a fait écho au duo TIBERTI/LEFORT, je m'aperçois que nous avons finalement beaucoup de points communs : je suis aussi gréviste (mais plus pour longtemps) et manifestant. Oui, sauf qu'à l'époque, nos manifestations étaient familiales et bon enfant, donc il n'y avait aucun problème pour aller consommer dans les bars : la Préfecture ne les fermait pas sur notre passage.

Vous avez évoqué l'action scandaleuse de la police. Je n'utiliserais pas ces termes. J'ai plutôt à cœur de défendre les forces de l'ordre, surtout qu'ils font un métier parfois très difficile, notamment en queue de cortège. Par contre, on peut améliorer l'action de la Préfecture, notamment lorsqu'il s'agit de prendre des arrêtés de fermeture d'un certain nombre d'activités. On a déjà évoqué à plusieurs reprises dans ce Conseil les activités d'exposition des artistes du Marché de la création de Bastille : tant qu'il y a des manifestations, les artistes ne peuvent pas exposer ; mais si la Préfecture ne prend pas un arrêté de fermeture ce jour-là, les artistes sont obligés de payer leur droit de place. Là aussi, on pourrait imaginer que la Préfecture prenne davantage d'arrêtés de fermeture pour éviter à ces artistes de payer leur droit de place. Ils ont des œuvres extrêmement fragiles et ne peuvent pas se permettre d'exposer s'il y a une manifestation à proximité. Voilà pour les éléments de réponse.

Nous ne remettons absolument pas en cause le droit de manifester. Au contraire, nous sommes très attachés à la démocratie et à toutes ses formes d'expression, notamment lorsqu'il s'agit de lutter contre des propositions comme celle de la taxe carbone, car la façon elle était proposée par ce gouvernement n'était pas adaptée au peuple français. Ce sont des combats que nous avons aussi accompagnés.

Nous ne remettons pas en cause le droit de manifester, nous sommes justement en train de défendre les commerçants du 11^e arrondissement et nous demandons à la Mairie d'en prendre la pleine mesure vu les difficultés qu'ils rencontrent actuellement. »

M. le Maire : « Bien. Je ne vais pas reprendre tous les éléments que M. Philippe DUCLOUX a très bien exposés. Je n'irai pas non plus dire qu'il y a des bonnes et des mauvaises manifestations, même si chacun a évidemment ses convictions. Nous sommes attachés à la liberté de manifester, c'est une liberté constitutionnelle donc on n'a pas à faire le tri en la matière.

En revanche, ce que je déplore, ce sont les tensions sociales qui se sont exacerbées depuis maintenant plus d'un an et qui conduisent à la situation que décrivait M. Adrien TIBERTI. Notre arrondissement pouvait accueillir sereinement des manifestations, et l'a fait pendant des décennies et des siècles, et ce n'est plus possible aujourd'hui sans que ça vire au drame à chaque fois. Cette tension des relations sociales a été facteur de ce changement et je le déplore. Je pense que nous nous accorderons sur ce plan.

Lorsque le Préfet prend des arrêtés de fermeture, cela ouvre le droit aux commerçants d'être indemnisés. Quand l'État prend une mesure coercitive, les commerçants peuvent se retourner contre l'État pour demander une indemnisation pour compenser la perte de chiffres. Bien évidemment, la Ville accompagne les commerçants dans ces démarches, M. Philippe DUCLOUX l'a évoqué. Mais aujourd'hui, à ma connaissance, le retard d'indemnisation des commerçants est tel que je ne suis même pas sûr qu'ils aient commencé à indemniser pour les périodes liées aux manifestations des Gilets jaunes.

On est face à un vrai problème de tension qui est du fait du gouvernement, puisque la Préfecture est sous la responsabilité directe du gouvernement qui, du fait de son inaction, conduit un certain nombre de nos commerces à des drames. Ces commerces ont droit à une indemnisation mais l'État traîne tellement des pieds qu'il ne leur verse toujours pas.

Il y a de nombreux sujets de fond et suffisamment de complications dans la vie, mais il y a un certain nombre de sujets de fond sur lesquels nous sommes d'accord. Je regrette que votre vœu soit malheureusement trop polémique pour qu'on puisse le voter, et il demande des choses par ailleurs mises en œuvre. Mais il me semble important de souligner les points d'accord qui existent, parce qu'il ne faudrait pas se tromper de cible. En l'occurrence, notre objectif à tous, c'est de défendre les commerçants dans notre arrondissement et de défendre leurs droits quand ceux-ci sont mis en cause. Voilà ce que je voulais ajouter sur ce projet de vœu. Je comprends qu'il est maintenu. Nous allons passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant le climat social actuel qui provoque des manifestations récurrentes en France et à Paris en particulier ;

Considérant que le 11^{ème} arrondissement est traditionnellement une terre de manifestations, entre les places de la Bastille, de la Nation et de la République ;

Considérant cependant que ces dernières années, les habitants et commerçants du 11^{ème} ont été particulièrement impactés par une dégradation de leur environnement le long des principaux axes traversant l'arrondissement, ce qui rend ces manifestations beaucoup moins supportables ;

Considérant que les causes de cette détérioration sont en partie dues à la politique de la Ville de Paris en matière d'urbanisme :

- réfection de la place de la République pour en faire un lieu essentiellement bruyant, minéral et inamical, dont souffrent à la fois les commerçants alentours et les riverains,
- création de deux pistes cyclables extra larges boulevard Voltaire, qui ont obstrué sa circulation, le transformant en un lieu confus aux heures de sortie de bureau, peu attrayant pour faire ses courses, et où d'ailleurs toute souplesse de parking est interdite pour les personnes ayant des achats lourds à véhiculer, (alors que les élus les Républicains avaient proposé une piste à double sens d'un seul côté du boulevard pour maintenir la fluidité de cet axe structurant),
- tenue simultanée de chantiers trop nombreux ces dernières années, sur les places de la Bastille et de Nation, sur le faubourg Saint Antoine, sur le boulevard Voltaire, etc. provoquant des baisses d'attractivité pour les commerces durant de longs mois,

Considérant que cette perte d'attractivité de certains de nos quartiers ont malheureusement été amplifiés par les attentats, fragilisant davantage leurs commerçants ;

Considérant qu'un nombre considérable de commerçants ont fait part aux élus les Républicains de leur vive inquiétude quant à leur capacité à continuer à résister face à cette perte récurrente de chiffre d'affaire, certains restaurants ayant déjà fait faillite comme sur la place de la Bastille ;

Considérant que les élus les Républicains ont déjà alerté le conseil municipal sur les dangers de ces manifestations à répétition ciblant le 11^{ème}, comme lors du conseil du 18 mars 2019, où nous avons demandé – en vain – que les exposant du Marché de la création de Bastille soient plus efficacement soutenus ;

Sur proposition de M. Jacques LEFORT et des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre,

EMET LE VŒU :

- Que le Maire du 11^e exige du Préfet un nombre beaucoup plus restreint de manifestations traversant l'arrondissement ;
- Qu'au-delà des exonérations de droits de terrasse annoncées, qu'un plan d'alerte soit mené pour détecter les commerces particulièrement fragilisés, afin qu'une aide réactive et adaptée leur soit proposée (accompagnement commercial notamment).

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11202007 – Vœu relatif à l'anticipation du départ du centre RATP de la rue Jules Vallès

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT a la parole. »

M. LEFORT : « Il s'agit, par ce vœu, d'anticiper un départ de la rue Jules Vallès d'un centre RATP. Nous avons vu au 158 bis rue de la Roquette que, lorsqu'un départ n'était pas anticipé, venaient s'installer des commerces dont on n'avait pas forcément besoin dans le quartier, en l'occurrence un supermarché pour la rue de la Roquette. Nous voulions éviter ce même phénomène dans la rue Jules Vallès, d'autant plus que c'est au cœur du quartier Charonne, un quartier qui a besoin d'être dynamisé. C'est un quartier qui, étant à proximité du boulevard Voltaire, est soumis à des manifestations, des bouchons et autres effets corollaires. Il est donc d'autant plus important de veiller à ce que ce quartier puisse continuer à vivre et avoir une activité économique de bon niveau.

Le problème que nous souhaitons soulever est uniquement sur ce point. Nous voulions savoir :

- si la Mairie du 11^e arrondissement avait des discussions avec la RATP, ou avait été au courant de l'évolution du dossier vis-à-vis de son propriétaire ;
- si jamais il était encore temps d'anticiper les évolutions de ce bâtiment, nous voulions qu'une réflexion collective soit menée en amont pour anticiper les mutations de l'usage de ce bâtiment où travaillent actuellement plusieurs centaines de personnes. »

M. le Maire : « S'il y a une chose qu'on ne peut pas dire sur la question du 158 bis rue de la Roquette, c'est qu'elle n'a pas été anticipée puisque cela fait quatre ans que nous y travaillons. Mais une question orale va être posée sur le sujet, donc on soulèvera ce point à cette occasion.

La RATP occupe depuis 40 à 50 ans une emprise d'environ 12 500 m² au 13-21 rue Jules Vallès, à l'angle du 102 rue de Charonne. Actuellement occupé par le tertiaire du département de la maintenance du matériel roulant ferroviaire, ce site sera effectivement vidé dans le cadre d'une opération de rénovation du siège de la RATP situé à Gare de Lyon. Cette opération a par ailleurs pour objectif d'introduire de nouvelles méthodes de travail avec des aménagements en espaces dynamiques. En résumé, ils vont reconfigurer les espaces de travail. Il est prévu de libérer le site au premier trimestre 2022, une fois que les travaux de la maison de la RATP (siège) seront finalisés.

Le groupe de la RATP, dans le cadre de ses missions de partenaire de la Ville, a proposé au propriétaire (une famille strasbourgeoise, et non pas un institutionnel - la RATP est locataire) un accompagnement pour travailler sur la mutation du site autour d'un projet de valorisation immobilière et d'insertion urbaine. Le bailleur a accepté d'engager des rencontres pour entamer une réflexion sur la mutation du site.

Dans ce contexte, nous avons fait part à la RATP de notre souhait de rencontrer le propriétaire et le locataire. Le rendez-vous n'est pas encore pris mais il y a un accord de principe, en tout cas du côté de la RATP. Nous allons faire monter la pression sur le propriétaire s'il ne le souhaite pas. Aujourd'hui, je n'ai pas sa réponse.

Il faut noter aussi que le bâtiment de la rue de Charonne abrite également un lieu où se déroulent des auditions pour des musiciens qui souhaitent exercer leur profession dans le métro, et aussi un magasin de sous-vêtements (à l'angle des rue de Charonne et Jules Vallès), un restaurant et un tapissier. Notre préoccupation sera bien évidemment de discuter de l'ensemble de cet immeuble, mais aussi plus spécifiquement du devenir des commerçants et des services présents dans cet immeuble.

Cette information est toute récente et je vous le dis en toute transparence, il y a un accord de la RATP pour discuter et un rendez-vous est en train d'être monté. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. La libération du bâtiment n'interviendra pas avant 2022 donc nous avons quelques temps pour parler de l'avenir avec le propriétaire pour faire en sorte que cette mutation se fasse aux bénéfices du quartier et non pas contre le quartier.

Ayant ainsi répondu à l'ensemble des éléments que vous présentiez dans votre vœu, M. LEFORT, je vous suggère de le retirer. »

M. LEFORT : « Merci d'avoir effectivement répondu de façon complète au premier alinéa de notre vœu. Sur le deuxième alinéa, nous demandons qu'une réflexion collective soit menée en amont de la mutation d'usage de ce bâtiment. Cette réflexion collective devra avoir lieu dans les années qui viennent, notamment avec les Conseils de quartier. C'est un sujet qui reste d'actualité et pour cela, nous allons maintenir notre vœu. »

M. le Maire : « Bien. En tout cas, ma volonté est de pouvoir faire cette réflexion collective. Maintenant, les élections municipales ayant lieu au mois de mars, je suggère que ce sujet soit pris en charge par le prochain Conseil d'arrondissement. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant le départ en cours de la RATP de l'immeuble qu'elle occupe au 21 rue Jules Vallès, où travaillaient plusieurs centaines de personnes qui contribuaient jusqu'ici à l'animation économique du quartier autour du métro Charonne ;

Considérant la nécessité pour la mairie du 11^e arrondissement d'anticiper très en amont ce type de mutation, pour éviter que ne se reproduise l'échec collectif que représente l'installation du supermarché du 158 bis rue de la Roquette dans un quartier qui regorge déjà de ce type de commerce, dossier que la mairie a pris au sérieux beaucoup trop tardivement pour s'y opposer efficacement ;

Considérant l'importance d'assurer dans nos quartiers un équilibre entre les commerces utiles aux habitants, et les équipements qui manquent encore trop souvent (centres sportifs, bibliothèques, crèches...) ;

Considérant enfin la nécessité d'associer davantage les habitants aux mutations de leur quartier, que ce soit en réunion publique ou via leur conseil de quartier ;

Sur proposition de M. Jacques LEFORT et des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre,

EMET LE VŒU :

- Que le Maire du 11^e arrondissement informe le conseil d'arrondissement de l'état des discussions sur la transformation du centre de la RATP après le départ des agents ;
- Qu'une réflexion collective soit menée en amont de toute mutation de l'usage de cet immeuble, afin que ce lieu devienne durablement utile pour l'ensemble du quartier.

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre, et Mme Leïla DIRI. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

QUESTION ORALE ADRESSEE AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

Q11202001 – Question orale à propos de l'installation d'un Intermarché au 158 bis rue de la Roquette

M. le Maire : « Question orale de Mme Joëlle MOREL sur le 158 bis rue de la Roquette. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Le Conseil municipal du 25 novembre 2019 et le Conseil de Paris du 9 décembre 2019 ont voté à l'unanimité un vœu déposé par plusieurs élus de groupes politiques différents : Socialiste, Europe Écologie-les Verts, Communistes-Front de Gauche.

Ce vœu demande le respect de la préservation de la vitalité et la diversité commerciale à l'angle des rues de la Roquette et Léon Frot. Le local au 158 bis rue de la Roquette appartient à l'AP-HP (Assistance Publique-Hôpitaux de Paris). Malgré l'avis défavorable que la Mairie du 11^e a exprimé à deux reprises en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) et l'avis défavorable de la CDAC du 22 novembre 2018 sur le projet d'Intermarché Drive, l'AP-HP souhaite céder le bail à la société Intermarché qui installera une surface de vente de 900 m² et une surface de logistique urbaine sur 400 m².

Dans ce secteur, plusieurs chaînes commerciales sont déjà présentes : deux Franprix, un Carrefour Market, un Auchan, un Monoprix. Les commerçants et les habitants se sont mobilisés depuis plusieurs mois contre ce projet.

La présidente de l'AP-HP est Madame la Maire Anne HIDALGO. À ce titre, elle a des leviers d'action.

J'ai appris par les réseaux sociaux que vous avez, avec Anne HIDALGO, engagé un recours le 19 décembre dernier devant la Cour Administrative d'Appel de Paris contre le projet Intermarché. Pouvez-vous donc nous indiquer dans quel calendrier nous nous engageons dorénavant, et pouvez-vous nous transmettre une copie de ce recours ?

M. le Maire, avez-vous depuis le vote de ce Conseil de Paris engagé des processus pour que cet Intermarché ne s'installe pas, et avez-vous la possibilité d'impulser une démarche participative

pour que les collégiens qui se sont mobilisés, les riverains et les commerçants de ce quartier puissent continuer à se mobiliser pour faire émerger un projet d'intérêt général ? »

M. le Maire : « Merci pour votre question. Elle permet, comme vous l'avez souligné, d'informer le Conseil d'arrondissement d'une initiative que la Maire de Paris et moi-même avons prise depuis notre dernier Conseil d'arrondissement. Effectivement, à cette occasion, le 25 novembre dernier, nous avons débattu d'un vœu qui disait son opposition à l'installation de cet Intermarché. Ce vœu était à l'initiative des groupes politiques Europe Ecologie-Les Verts, les Socialistes et les Communistes-Front de Gauche, mais il a été voté à l'unanimité de notre Conseil, ce qui est un fait remarquable et qui montre que l'ensemble des élus qui siègent sur ces bancs sont mobilisés pour défendre l'intérêt des habitants de cet arrondissement.

Depuis ce vœu, qui avait été l'occasion de redire que c'est un projet contre lequel nous nous battons avec Patrick BLOCHE, depuis 2015 et depuis que nous avons appris l'existence d'un projet à cet adresse. Cela nous a conduits en avril ou mai 2017 à recevoir les dirigeants d'Intermarché pour leur dire notre opposition la plus totale à ce projet.

Je ne reviens pas sur les péripéties rencontrées et les rendez-vous que j'ai sollicités à Martin HIRSCH, le Directeur Général de l'AP-HP. Mais je m'y arrête quand même un instant parce que ces derniers temps, j'ai entendu dire que la Maire de Paris présidait l'AP-HP, ce qui sous-entend qu'elle pourrait prendre des décisions pour faire changer l'AP-HP. Que chacun soit bien au fait : la Maire de Paris préside le Comité de surveillance de l'AP-HP. Le Comité de surveillance est une instance qui donne des conseils sur les grandes orientations stratégiques de l'AP-HP. En aucune manière, elle ne traite de dossiers particuliers comme la décision d'implanter à telle ou telle adresse tel ou tel commerce. C'est une décision qui relève du directoire et du directeur général de l'AP-HP qui a toute compétence et qui est nommé par le gouvernement. Il me semble important de remettre les pendules à l'heure sur cette question parce qu'il est évidemment tellement facile de dire que la Maire de Paris préside l'AP-HP. C'est un raccourci qui laisse entendre des choses fausses. Donc il me semble important d'y insister très clairement. Il en est de même pour tous les maires de Paris, actuelle et passés. Aucun des maires de Paris n'a eu la main pour faire faire à l'AP-HP ce qu'il souhaitait.

Ceci étant précisé, j'ai écrit à M. Martin HIRSCH fin 2017, puisqu'il ne souhaitait pas me donner de rendez-vous quand il a su l'objet de ma demande, pour lui dire mon opposition à ce projet et lui proposant des pistes comme un cabinet médical, un cabinet de dentiste (j'avais été contacté par des dentistes qui cherchaient un endroit et qui trouvaient l'endroit formidable) ou d'autres cabinets pluridisciplinaires. Je trouve que l'idée d'une activité médicale dans un local détenu par l'AP-HP n'est pas complètement stupide, d'autant plus que l'emplacement s'y prête tout à fait et que nous connaissons tous la démographie médicale dans notre arrondissement.

Par ailleurs, s'agissant d'un local dont la plus grande partie est en sous-sol, donc dans laquelle il n'est pas possible d'accueillir des activités de bureau classiques, nous avons des contacts avec des sociétés qui organisent ce qu'on appelle la « logistique du dernier kilomètre » : ce sont les livraisons qui permettent aux commerçants de proximité d'être desservis à partir de plateformes, sans avoir à venir depuis beaucoup plus loin, depuis plus loin que le périphérique en particulier. Donc, il y a toute une logistique à développer (je pense notamment aux primeurs et à d'autres commerces), à partir d'endroits qui peuvent accueillir du semi-gros, avec des vélos cargos électriques et des transports décarbonés, pour organiser dans le quartier une logistique du dernier kilomètre. Pourquoi électrique ? Parce que certains de ces vélos peuvent accueillir 300 kg et sans assistance électrique, même si le 11^e arrondissement est relativement plat, je souhaite bon courage à ceux qui monteraient certaines de nos rues.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui, voilà ce qui a été mis sur la table pour l'AP-HP. Et comme vous l'avez très justement rappelé, malgré l'avis défavorable de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, comme d'habitude, la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (dont les membres sont eux aussi nommés par le gouvernement, qui est donc doublement responsable dans cette affaire) a cassé l'avis de la CDAC, obligeant la Ville à délivrer un permis. La Ville ne peut pas ne pas délivrer de permis quand elle n'a pas de motif réglementaire de le faire. Un avis défavorable de la Commission Nationale permet de motiver un refus de permis, mais à l'inverse, l'avis favorable ne permet pas de s'opposer à cette délivrance. Ce qui a conduit donc Intermarché à pouvoir espérer voir son projet prospérer.

Mais comme vous l'avez signalé, nous ne souhaitons pas, ni la Maire de Paris ni moi-même, que ce projet perdure, donc dès lors que nous en étions là, nous avons pris nos responsabilités : le 19 décembre, par un recours que Mme Anne HIDALGO et moi-même avons conjointement déposé devant la Cour administrative d'appel de Paris, nous avons attaqué cette décision de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC). Vous m'avez demandé le calendrier ; le calendrier est celui de la justice, donc je ne suis pas en mesure de vous donner des dates.

Dernière chose pour aller au bout de la logique, et voyant que les différentes interventions au niveau local, AP-HP inclus, ne suffisaient pas, la Maire de Paris a adressé un courrier le 24 décembre dernier au Ministre de l'Économie et des Finances (c'est lui qui tient la main haute sur Bercy et cette CNAC) pour lui dire combien elle était mécontente du fait qu'à Paris, 43 dossiers ont été instruits en CDAC depuis l'entrée en vigueur des nouveaux seuils en janvier 2008, modifiés par ce gouvernement (ce qui constitue une troisième responsabilité) et que dans l'intégralité de ces 43 dossiers passés en CNAC, la CNAC a cassé les décisions de la CDAC. Donc c'est dire que la politique conduite au niveau national, en matière d'aménagement commercial, est orthogonale à celle que nous voulons voir prospérer à Paris.

Mme la Maire de Paris a donc annoncé ce recours et demandé au Ministre de l'Économie et des Finances, M. Bruno Le Maire, de se saisir de ce sujet pour donner aux villes un petit peu plus de latitude dans l'organisation de ces grandes surfaces commerciales. On sait très bien quand elles sont en cœur de ville – comme nous en connaissons ici – elles dévitalisent nos quartiers. Mais j'ajoute que quand elles s'installent en périphérie dans des villes de province, elles dévitalisent aussi les centres villes.

Donc un véritable problème est sur la table aujourd'hui. Il est anormal que les mairies aient aussi peu leur mot à dire dans ce processus et ce dossier d'Intermarché permet de démontrer, avec les trois points que je viens de citer, combien est lourde la responsabilité du gouvernement dans cette affaire.

Je vous remercie pour votre question, l'affaire est à suivre. Il s'agit donc d'une question qui n'appelle pas de vote. »

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT (fin)

V11202004 – Vœu pour l'augmentation du nombre de repas végétariens au sein de la restauration scolaire parisienne

M. le Maire : « Nous avons la joie d'accueillir Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN qui a pu nous rejoindre et nous allons terminer ce conseil par le dernier vœu qui peut-être sera voté à l'unanimité. Je trouve que ce serait une belle façon de finir la mandature. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Excellente idée. Le vœu est le suivant :

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que les recommandations du groupe d'études des marchés de restauration scolaire et nutrition, GEM-RCN, à destination des acheteurs publics pour élaborer le cahier des charges de leur contrat de restauration collective prévoient la part de protéine carnée devant être proposée aux enfants ;

Considérant que les recommandations du GEM-RCN sont reprises par le décret et l'arrêté du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas et que celles-ci ont donc force réglementaire ;

Considérant, qu'au regard des dernières recommandations du GEM-RCN de juillet 2015, les collectivités territoriales ne peuvent de fait proposer plus de deux menus végétariens par semaine au sein de la restauration collective scolaire ;

Considérant, selon les ONG, les recommandations du GEM-RCN sont influencées par des groupes d'intérêt liés à l'agroalimentaire et à l'élevage ;

Considérant que les apports en protéines animales conseillées par le GEM-RCN pour les enfants sont en moyenne deux fois supérieurs à ceux recommandés par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, augmentant de fait le risque de développement de maladies chroniques type obésité ou diabète, les risques cardiovasculaires ou encore les cancers ;

Considérant que les activités liées à l'élevage sont responsables de 18 à 30 % des émissions de gaz à effet de serre en fonction des estimations et sont pour partie à l'origine de catastrophes écologiques à l'instar de la pollution des eaux et de la déforestation de certaines forêts vierges ;

Considérant l'émotion suscitée par certaines dérives de l'élevage intensif auprès de la population ;

Considérant que la surpêche menace la préservation des ressources marines et la survie de certaines espèces ;

Considérant que la loi du 30 octobre 2019 relative à l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite la loi EGALIM, prévoit qu'à titre expérimental les collectivités territoriales doivent désormais proposer au moins un menu végétarien par semaine au sein de leur restauration scolaire ;

Considérant que le Plan alimentation durable de la Ville de Paris adopté le 1^{er} juillet 2015 prévoit de réduire de 20 % la part carnée au sein de la restauration collective ;

Considérant que le nouveau Plan Climat de la Ville de Paris adopté le 22 mars 2018 prévoit de réduire de 80 % l'empreinte carbone de la Ville de Paris d'ici à 2020 ;

Considérant que, dès 2017, la Caisse des écoles du 11^e arrondissement a introduit dans ses menus un repas végétarien par semaine puis, à partir de 2018, trois menus végétariens sur dix dont un végétalien tout en poursuivant ses efforts pour privilégier les viandes issues d'élevages Label rouge ;

Considérant que, depuis novembre 2019, deux menus par semaine, soit quatre repas sur dix, proposés par la Caisse des écoles sont végétariens, et que celle-ci ne peut plus poursuivre ses efforts sous peine d'enfreindre la réglementation en vigueur ;

Considérant le travail effectué par les agents de la Caisse des écoles du 11^e pour diversifier le contenu de repas sans viande ni poisson, de la démarche pédagogique initiée aux côtés des équipes éducatives et d'animations au sein des écoles dans de nombreux établissements et de retours positifs des enfants, de leur famille, notamment lors des réunions des commissions des menus ;

Considérant que la Caisse des écoles du 11^e s'est engagée de diversifier ses sources de protéines de ses repas en privilégiant notamment celles d'origine végétale grâce notamment à une politique d'achat volontariste en la matière, comme par exemple le marché avec les agriculteurs des Terres du Pays d'Othe dans l'Yonne qui alimente la Caisse des écoles en légumineuses et produits oléagineux ;

Considérant que la Caisse des écoles du 11^e arrondissement prépare chaque année près de 1 500 000 repas servis quotidiennement à 9 400 enfants et adultes déjeunant au sein des 41 écoles publiques et de trois collèges publics de notre Arrondissement et que sa responsabilité sociale, sanitaire et environnementale est très importante ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement ;

EMET LE VŒU :

- Que le Gouvernement fasse évoluer la réglementation portant sur la composition des menus proposés au sein de la restauration scolaire afin que ceux-ci puissent comporter une plus grande part de produits sans protéines animales et ;
- Que la Ville de Paris poursuive ses efforts en matière de promotion d'une alimentation plus saine et durable au sein de la restauration scolaire. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions ? Mme Joëlle MOREL, puis M. Jean-Pierre CORSIA. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. En lisant ce vœu qui nous propose d'augmenter le nombre de repas végétarien dans la restauration scolaire, mes souvenirs sont revenus en ma mémoire : ce soir de septembre 2015, M. David BELLARD, au nom des élus Écologistes, présente un vœu. Ce vœu propose un menu alternatif végétarien qui soit mis en place dans les cantines scolaires. J'ai recherché les comptes rendus de nos débats. M. Adrien TIBERTI du groupe Parti Communiste a déclaré ce soir-là : « Je ne veux pas que des responsables politiques déterminent le menu des enfants dans les écoles ». »

M. TIBERTI : « C'est-ce que dit le vœu. »

Mme MOREL : « Mme Sophie PRADINAS, pour le groupe Socialiste, a déclaré : « Pour beaucoup de personnes, le terme « végétarien » revêt une connotation un peu particulière ». Et aussi : « Un repas végétarien convient peut-être pour des adultes, mais il s'agit ici d'enfants et d'adolescents en période de croissance ». Enfin, M. le Maire, vous avez émis un avis défavorable contre le vœu écologiste. Le vote a eu lieu et le vœu a été rejeté. Nous sommes ici ce soir et je me dis alors « Quel chemin parcouru en quatre années ! ».

Parfois les idées progressent et je m'en réjouis. Nous les Écologistes, nous sommes toujours heureux de voir d'autres partis nous rejoindre sur des positions qui étaient innovantes et que nous avons portées depuis des années. Je ne peux pas m'empêcher de penser à Jacques Boutault, Maire du 2^e arrondissement qui, en 2001, a entendu toutes sortes de railleries parce qu'il demandait une alimentation moins carnée.

Pourtant, les Écologistes ne participeront pas au vote de ce vœu, comme nous n'avons pas participé aux trois vœux précédents sur la mémoire. En effet, je pense que ce n'est pas le bon moment. Il s'agit du dernier Conseil d'arrondissement de cette mandature. Il s'agit du dernier vœu proposé par le groupe Parti Socialiste de cette mandature, alors que nous étions convenus lors de la conférence d'organisation que la majorité ne ferait pas de vœu. Il s'agit d'un vœu que Mme Sophie PRADINAS s'adresse à elle-même, et combien de fois lors de la mandature,

m'avez-vous rappelé que je ne pouvais pas me faire des vœux, parce que c'était ma propre délégation ?

J'ai tenu hier une réunion avec Grégory MOREAU, du Parti animaliste, sur la restauration et plus particulièrement pour augmenter les repas végétariens.

Alors, qu'est-ce que c'est que ce vœu ce soir ? C'est plutôt une posture qui n'a aucune conséquence réelle, c'est une manœuvre. Nous voulions montrer qu'il faut aujourd'hui encore plus de vert et que la couleur verte est particulièrement porteuse, comme les tracts verts ou les blousons verts qui fleurissent sur les marchés.

Je dois vous dire que lorsque j'ai posé mon stylo pour écrire mon intervention, une image est venue à mon esprit, une image que nous connaissons tous bien : celle du petit bonhomme vert de la pub Cetelem. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Je confesse ne pas avoir la télé donc je n'ai pas compris la chute, mais on m'expliquera. M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « M. le Maire, on se rejoint car je n'ai pas non plus la télé, donc on va faire une enquête sur Cetelem ce soir. C'est notre côté « décroissant » chez Les Républicains, l'absence de télé, ou bien notre côté intellectuel, au choix... »

En tout cas, Mme MOREL, vous faites école visiblement, puisque votre majorité s'ouvre progressivement au menu végétarien et végétalien, et puisque vous avez converti vos collègues du groupe de la majorité à faire des vœux aussi. Je pensais être le seul à l'origine de ce dernier point, mais finalement nous sommes deux.

J'avais une question à Mme PRADINAS-HOFFMANN pour bien comprendre la teneur du vœu : est-ce qu'il s'agira de faire un menu végétarien unique ou est-ce que les enfants auront le choix avec un deuxième menu ? Va-t-on leur donner le choix ou leur imposer un menu végétarien unique ? En fonction de votre réponse, j'expliquerais notre vote. »

M. le Maire : « M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire, je suis très heureux que Mme Joëlle MOREL m'ait rendu la monnaie de ma pièce parce que j'ai à plusieurs reprises cité ses propres propos au moment du premier vote sur la construction de logements sociaux sur le TEP Ménilmontant. Du coup, j'ai dû inspirer l'intervention de ce soir et j'en suis très content. C'est toujours très important de revenir sur ce qu'on a pu dire. »

Par contre, je crois que ni Mme MOREL ni M. LEFORT n'ont lu le vœu puisque le vœu est un vœu classique d'un groupe politique de Gauche. Il interpelle le gouvernement. Mme Sophie PRADINAS ne fait pas partie du gouvernement donc elle ne se l'est pas adressé à elle-même. Elle remet en cause un organisme d'État qui est visiblement -et ce ne serait pas le seul hélas, on le voit avec la CNAC- sous l'influence des lobbys industriels.

Je pensais que toute la Gauche, y compris Europe Écologie-Les Verts, que toute la Gauche pourrait se retrouver dans la dénonciation de la politique gouvernementale et de l'influence des lobbys industriels sur la politique gouvernementale.

Je ne pensais pas, à la lecture de ce vœu, qu'il serait aussi mal pris de votre part, mais tant pis. En tout cas, les Communistes maintiendront une position constante : ils refusent la mainmise des industriels et du grand capital sur tous les aspects de notre vie et notamment sur l'alimentation. »

M. le Maire : « Merci. M. Jean-Pierre CORSIA. »

M. CORSIA : « Je ne voudrais pas qu'on tombe dans la caricature parce que c'est un sujet trop sérieux. Je voudrais rappeler que l'écologie, ce n'est pas de l'incantation, c'est de la transition. Et la transition, ça demande beaucoup de temps parce qu'on touche à des aspects très culturels. Je participe au comité de gestion de la Caisse des écoles. M. David BELLARD aussi, mais il n'a pas trop participé sur ces sujets parce qu'on ne l'a pas trop souvent vu, donc il vaut mieux travailler dans la durée. Ça met à peu près 10 ans pour arriver à un minimum de résultats sur toutes les actions que nous avons menées sur la durée. Il y a encore beaucoup de travail à faire et donc, sur ces sujets-là, il faut qu'on soit tous modestes et qu'on fasse beaucoup de pédagogie car en faisant de la pédagogie, on fait avancer le dispositif.

La problématique de la consommation de viande dans le monde est un sujet trop important par rapport notamment à la consommation d'eau, à la consommation de céréales. Il faut savoir que la production de céréales pour nourrir le bétail correspond à un tiers de la production mondiale de céréales. Si on faisait l'équivalence de cette production de céréale pour nourrir le bétail, on pourrait nourrir 3 milliards de personnes, c'est-à-dire c'est plus de 600 millions de tonnes de céréales qui servent au bétail.

On le dit tous depuis des années, mais il faut le temps de l'action et l'action concrète, ce n'est pas de l'incantation. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme PRADINAS-HOFFMANN. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Merci. Effectivement, ce vœu parle de repas végétarien mais on aurait pu parler de repas non carné à la place. Mais c'était plus parlant de l'appeler « végétarien ».

Vous dites qu'en septembre 2015, M. David BELLARD avait fait un vœu pour un menu alternatif. Mais ce que nous proposons n'est pas un menu alternatif, et pour répondre à M. LEFORT, les enfants n'ont pas le choix du menu, parce que c'est techniquement trop compliqué. Il y a 9 400 repas et ça entraînerait un gaspillage alimentaire très important, donc il n'y a pas de choix de menu.

Je voudrais reprendre aussi ce qu'a dit M. Jean-Pierre CORSIA. Effectivement, c'est une éducation qui se fait petit à petit, au fil des années. Nous n'avons jamais voulu imposer et on y a été pas à pas. Il faut parler des menus avec les parents lors des commissions. Il y a aussi différents échanges au niveau des comités de gestion.

On a regardé la législation parce qu'au départ il y avait toutes les recommandations du Groupement d'Étude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition (GEMRCN) et l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire qui les contredisait. Il y a eu la loi Egalim (loi Agriculture et Alimentation) qui a aussi fait évoluer les dispositions. Donc c'est une action qui se fait petit à petit et qui n'appartient pas qu'aux Écologistes. »

M. le Maire : « Très bien. M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Merci pour cet éclaircissement. Effectivement, le fait de ne pas avoir le choix nous pose problème. Cela conduit à une absence de choix quatre repas sur dix, du fait du nombre de menus végétariens obligatoires d'après la réglementation actuelle de juillet 2015. Donc cela veut dire que plus de quatre fois sur dix, les enfants ne pourraient pas manger de viande ou de poisson à la cantine. Ce qui me pose un problème, notamment dans nos quartiers populaires où les familles n'ont pas les moyens d'offrir de la viande ou du poisson à leurs enfants le soir ou le week-end, et comptent sur la cantine pour le faire, avec les tarifs privilégiés qui leur sont offerts. Pour cette raison-là, ce vœu ne me paraît pas opportun.

Je voterai contre ce vœu. Peut-être que la position des autres élus de mon groupe sera diversifiée. Mais en tout cas, voilà la raison pour laquelle mon vote sera opposé.

M. le Maire, puis-je me permettre de compléter mon propos, puisque c'est la dernière fois que je vais prendre la parole en Conseil d'arrondissement ? Dieu sait que vous m'avez entendu pendant six ans... et je vous remercie tous de l'avoir fait, parfois un peu de façon bruyante de votre part, puisque de mon côté, j'ai toujours été toujours respectueux de la parole des élus, n'est-ce pas ? Je voulais vous remercier pour l'ensemble de ces échanges, que nous avons eus durant ces six ans, car ils furent de qualité. J'ai trouvé ce mandat passionnant. Je souhaite à nos concitoyens, notamment aux habitants présents dans la salle, d'avoir un jour l'honneur de vivre. Enfin je n'aurais qu'un conseil à vous donner : c'est de ne pas être aussi pénible que moi le jour où vous serez dans notre opposition... »

M. le Maire : « Je crois que c'est un vœu qui va faire l'unanimité. Merci beaucoup.

Cette nuance que Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN a abordée sur la notion de l'alternatif est importante. Le vœu de 2015 souhaitait un repas alternatif et techniquement ce n'était pas possible. Ça demande des mesures beaucoup trop compliquées et onéreuses. Il n'est pas possible de demander à la Caisse des écoles de prévoir deux menus pour que les enfants puissent avoir le choix.

Mais je voudrais vraiment aussi rassurer M. LEFORT sur le fait que, d'ores et déjà, l'action de la Caisse des écoles du 11^e conduit à avoir quatre repas non carnés sur dix. Cette action a d'ailleurs été saluée par Greenpeace ainsi que par la fondation de Nicolas Hulot. Et je vous rassure, sur ces quatre repas sur dix, les enfants mangent de façon équilibrée, avec l'apport en protéine nécessaire.

Ce sont des protéines végétales qui permettent d'avoir des repas équilibrés et la diététicienne de la Caisse des écoles veille, bien évidemment, avec beaucoup de soin, au fait que ces repas soient équilibrés. Donc vous pouvez continuer, même en ayant quatre, cinq, ou six repas non carnés par semaine si un jour on y arrive, à être rassuré sur le fait que les enfants ont tous les apports qui sont nécessaires à leur croissance.

Ce point est essentiel et ce vœu respecte ce principe fondamental : il faut que les repas soient équilibrés dans toutes les écoles. Cela participe aussi à l'éducation au goût. Je ne reviens pas sur tous les bons arguments que Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN a défendus.

Je vous propose de passer au vote, en faisant peut-être le deuil d'un dernier vote unanime. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que les recommandations du groupe d'études des marchés de restauration scolaire et nutrition GEM-RCN à destination des acheteurs publics pour élaborer le cahier des charges de leur contrat de restauration collective, prévoit la part de protéine carnée devant être proposée aux enfants ;

Considérant que les recommandations du GEM-RCN sont reprises par le décret et l'arrêté du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnel des repas et que celles-ci ont donc force réglementaire ;

Considérant, qu'au regard des dernières recommandations du GEM-RCN de juillet 2015, les collectivités territoriales ne peuvent de fait, proposer plus de deux menus végétariens par semaine au sein de leur restauration collective scolaire ;

Considérant que, selon les ONG, les recommandations du GEM-RCN son influencées par des groupes d'intérêt liés à l'agroalimentaire et à l'élevage ;

Considérant que les apports en protéines animales conseillées par le GEM-RCN pour les enfants sont en moyenne deux fois supérieurs à ceux recommandés par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, augmentant de fait le risque de développement de maladies chronique type obésité ou diabète, les risques cardiovasculaires ou encore les cancers ;

Considérant que les activités liées à l'élevage sont responsables de 18 à 30% des émissions de gaz à effet de serre en fonction des estimations et sont pour partie à l'origine de catastrophes écologiques à l'instar de la pollution des eaux ou de la déforestation de certaines forêts vierges ;

Considérant l'émotion suscitée par certaines dérives de l'élevage intensif auprès de la population ;

Considérant que la surpêche menace la préservation des ressources marines et la survie de certaines espèces ;

Considérant que la loi du 30 octobre 2019 relative à l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (dite « Loi EGALIM ») prévoit qu'à titre expérimental, les collectivités territoriales doivent désormais proposer au moins un menu végétarien par semaine au sein de leur restauration scolaire ;

Considérant que le Plan alimentation durable de la Ville de Paris adopté le 1^{er} juillet 2015 prévoit de réduire de 20 % la part carnée au sein de sa restauration collective ;

Considérant que la nouveau Plan Climat de la Ville de Paris adopté le 22 mars 2018 prévoit de réduire de 80 % l'empreinte carbone de la Ville de Paris d'ici à 2020 ;

Considérant que, dès 2017, la Caisse des écoles du 11^e arrondissement a introduit dans ses menus un repas végétarien par semaine puis, à partir de 2018, trois menus végétariens sur dix dont un végétalien tout en poursuivant ses efforts pour privilégier les viandes issues d'élevages Label rouge ;

Considérant que, depuis novembre 2019, deux menus par semaine, soit quatre repas sur dix, proposés par la Caisse des écoles sont végétariens, et que celle-ci ne peut plus poursuivre ses efforts sous peine d'enfreindre la réglementation en vigueur ;

Considérant le travail effectué par les agents de la Caisse des écoles du 11^e pour diversifier le contenu de repas sans viande ni poisson, de la démarche pédagogique initiée aux côtés des équipes éducatives et d'animations au sein des écoles dans de nombreux établissements et des retours positifs des enfants et de leur famille notamment lors des réunions des commissions des menus ;

Considérant que la Caisse des écoles du 11^e s'est engagée diversifier les sources de protéines de ses repas en privilégiant notamment celles d'origine végétales grâce notamment à une politique d'achat volontariste en la matière comme par exemple le marché avec les agriculteurs des Terres du Pays d'Othe dans l'Yonne qui alimente la Caisse des écoles en légumineuses et produits oléagineux ;

Considérant que la Caisse des écoles du 11^e arrondissement prépare chaque année près de 1.500.000 repas servis quotidiennement à 9.400 enfants et adultes déjeunant au sein des 41 écoles publiques et de trois collèges publics de notre Arrondissement et que sa responsabilité sociale, sanitaire et environnementale est très importante ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement ;

EMET LE VŒU :

- Le Gouvernement fasse évoluer la réglementation portant sur la composition des menus proposés au sein de la restauration scolaire afin que ceux-ci puissent comporter une plus grande part de produits sans protéines animales et ;
- Que la Ville de Paris poursuive ses efforts en matière de promotion d'une alimentation plus saine et durable au sein de sa restauration scolaire.

M. le Maire : « Qui s'abstient ? Mme Leïla DIRI, M. Christian SAINT-ETIENNE, Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND, et les élus du groupe Europe Écologie-Les Verts. Qui est contre ? M. Jacques LEFORT et Mme Nicole SPINNEWEBER. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Donc le vœu est néanmoins adopté. Je vous remercie. »

Le vœu est adopté à la majorité.

M. le Maire : « Voilà qui conclut six ans de travaux. Je rejoins tout à fait M. LEFORT dans son propos, ça a été un beau mandat, c'est un bel engagement. La vie d'élu aujourd'hui est peut-être plus dure - c'est mon prédécesseur qui le dit souvent - que ce qu'elle était hier. Hier, elle l'était déjà plus que ce qu'elle était avant-hier.

Lors de nos nombreux débats, nous évoquions l'évolution de notre société et les tensions qui la traversent, qui sont tellement exacerbées aujourd'hui que nous pouvons tous être franchement inquiets sur la cohésion de notre société. Je considère que le rôle que nous pouvons avoir au niveau local est un rôle d'apaisement et qui veille à faire en sorte que le mandat municipal permette aux gens de mieux vivre ensemble.

C'est ce que je dis souvent aux élèves qui viennent visiter cette mairie. Quand je leur demande s'ils savent ce qu'est un maire et des élus municipaux, ils ont en tête l'image qu'ils voient à la télé, avec l'écharpe bleu-blanc-rouge, en train de marier les gens. Cela représente une toute petite partie de notre activité. Mais l'immense partie de notre activité, c'est d'arriver à faire en sorte que, dans une ville aussi contrainte et pleine de besoins contradictoires que Paris, tout le monde puisse vivre ensemble le plus paisiblement possible. C'est un défi quotidien.

Je voudrais conclure cette dernière séance en vous adressant à chacune et chacun d'entre vous, mes plus chaleureux remerciements pour votre engagement. Vous vous êtes tous donnés avec passion dans votre mandat, vous avez fait honneur à ce mandat, quel qu'ait été votre position. Je sais que si les maires et les élus locaux sont souvent les élus les plus appréciés, c'est en raison de cette proximité. Cette proximité nous a aussi conduits à nous rassembler et à nous serrer les coudes quand nous avons connu des moments particulièrement difficiles. Et si besoin était, on pourrait achever de convaincre ceux qui ne le seraient pas encore, que nous avons tous en tête l'intérêt général et la volonté de répondre aux attentes des habitants, en ayant chacun une idée du

chemin qu'il faut parcourir pour y arriver, mais au moins cet objectif commun nous rassemble et c'est cela le plus important.

Donc merci beaucoup pour votre engagement. C'est une page qui se ferme et une nouvelle va s'ouvrir dans les semaines qui viennent. Pour marquer cette transition, nous vous convions à lever le verre de l'amitié, avec le public bien évidemment. Merci à tous. »

À 21h40, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.